

Administrateur-Délégué-Gérant  
**O. RANDELOT**  
 Adresser tout ce qui concerne l'Administration à M. O. RANDELOT  
 35, Rue Fontenelle, 35  
 Adresse Télégraphique : RANDELOT Havre  
 Administration, Impressions et Annonces, Tél. 10.47

# Le Petit Havre

ORGANE RÉPUBLICAIN DÉMOCRATIQUE

Le plus fort Tirage des Journaux de la Région

**RÉDACTION**  
 Adresser tout ce qui concerne la Rédaction  
 35, Rue Fontenelle, 35  
 TÉLÉPHONE : N° 7.60

ABONNEMENTS	TROIS MOIS	SIX MOIS	UN AN
Le Havre, la Seine-Inférieure, l'Europe, l'Alsace et la Somme	4 50	9 Fr.	18 Fr.
Autres Départements	6 Fr.	11 50	22 .
Union Postale	10 .	20 Fr.	40 .

On s'abonne également, SANS FRAIS, dans tous les Bureaux de Poste de France

**ANNONCES**

AU HAVRE..... BUREAU DU JOURNAL, 112, boul<sup>e</sup> de Strasbourg.  
 A PARIS..... L'AGENCE HAVAS, 8, place de la Bourse, est seule chargée de recevoir les Annonces pour le Journal.  
 Le PETIT HAVRE est désigné pour les Annonces judiciaires et légales

## Dernière Heure

Paris, trois heures matin

### DÉPÊCHES COMMERCIALES

#### MÉTALUX

LONDRES, 23 Janvier, Dépêche de 4 h. 30

CUIVRE	TON	COURS	HAUSSER	BAISSER
Comptant	calme	85 5/8	-/-	-/-
3 mois		85 10/-	2/6	-/-
ETAIN				
Comptant		174 -/-	-/-	60/-
3 mois	irrégul.	175 10/-	-/-	65/-
FER				
Comptant	faible	50 9/8	-/-	-/-
3 mois		51 6/8	-/-	-/-

Prix comparés avec ceux de la deuxième Bourse du 22 janvier 1914.

#### NEW-YORK, 23 JANVIER

Cotons : janvier, baisse 14 points ; mars, baisse 14 points ; mai, baisse 14 points ; octobre, baisse 14 points. — A peine soutenu.

Cafés : hausse 13 à 14 points.

#### NEW-YORK, 23 JANVIER

CUIVRE Standard disp.	14 30	14 30
février	14 30	14 30
Amalgam. Cop.	75 5 8	77 3/8
Fer	45 -	45 -

#### CHICAGO, 23 JANVIER

Dé sur	Mai	93 5 8	93 3 4
Juillet	88 7 8	88 3 8	
Mai sur	65 4 8	65 3/4	
Juillet	63 1 4	63 3/4	
Saindoux sur	Mai	40 9 7	41 1 2
	Juillet	41 25	41 37

### LA VICE-PRÉSIDENCE DE LA CHAMBRE

Le Groupe de l'Entente Démocratique de la Chambre a décidé d'opposer la candidature de M. André Leveau à celle de M. Rabier pour le fauteuil de la vice-présidence de la Chambre.

### LES OBSEQUES DU GÉNÉRAL PICOQUART

Les obsèques officielles des obsèques du général Picoquart ont eu lieu hier matin à la Chapelle de la Couronne. Le général sera inhumé au cimetière de la Chapelle.

### COLLISION ENTRE UN SOUS-MARIN ET UN VAPEUR

Toulon. — Hier après-midi, dans la grande rade, le sous-marin *Coulomb*, commandé par un lieutenant de vaisseau, a été rencontré à la hauteur du Fort Saint-Louis par un chalutier à vapeur de la direction du mouvement du port.

### Le Crime de Sin-le-Noble

Vandroth est condamné à mort et Petit est condamné aux travaux forcés. Douai. — La Cour d'assises vient de condamner à mort le nommé Adolphe Vandroth, 48 ans, pour assassinat en février dernier, d'une rentière demeurant à Sin-le-Noble.

### ACCIDENT AU FUNICULAIRE DE BELLEVILLE

Un grave accident s'est produit hier après-midi vers cinq heures au funiculaire de Belleville. Une voiture faisant le service, est à la suite d'un accrochage, de la rupture d'un câble, partie à la dérive, se dirigeant à toute vitesse vers la place de la République.

### UN CONSUL TUÉ PAR SON CUISINIER

Tanger. — M. Chevalier de Valdrome, agent diplomatique et consul général de France, vient d'être assassiné par son cuisinier.

### TREMBLEMENT DE TERRE

Arènes. — Une forte secousse de tremblement de terre a été ressentie à Lepente. Trois maisons et une partie de la forteresse se sont écroulées.

### L'ESCROC XÉVORON A L'INSTRUCTION

Xévoron, cet ancien employé des Ponts et Chaussées du Havre, qui avait réussi à toucher à la Trésorerie générale de Rouen, une somme de 33,000 francs, a été interrogé hier par M. Chauvin de Mersay, juge d'instruction à Rouen.

L'escroc a reconnu le vol. Il a déclaré que s'étant présenté le 2 octobre à la Trésorerie générale, on lui avait demandé une autorisation spéciale. Il en fabriqua une qu'il signa faussement et put toucher les 33,000 francs le 6 octobre.

Il a ajouté qu'après s'être évadé de chez lui à Paris, lorsque les agents l'avaient appréhendé, il s'était rendu dans un bureau de postes où il s'était adressé à lui-même, sous des initiales connues de lui seul, une somme de 25,000 francs. Il venait de retirer cette somme lorsqu'il fut arrêté définitivement.

Xévoron a déclaré au juge qu'en s'évadant une première fois, il avait rendu service au trésorier général de Rouen, puisque c'est grâce à cet incident qu'il a été trouvé porteur de 25,000 francs. Il avait, a-t-il dit, l'intention de se rendre au Maroc pour y monter un hôtel meublé.

### ACCIDENT DE CHASSE

Nice. — M. Barte, rédacteur à l'Éclairneur a été tué hier accidentellement au cours d'une partie de chasse.

### EFFONDREMENT D'UN ÉCHAFAUDAGE

Nancy. — Un échafaudage sur lequel deux ouvriers travaillaient, s'est effondré à Gentilly, hier matin.

Un ouvrier a été tué. Deux autres ouvriers ont été blessés. L'un des blessés est dans un état désespéré.

### LE FROID

Toutes les rivières et les canaux de l'arrondissement de Charolles sont gelés. Les bateaux sont de ce fait absolument immobilisés.

Le thermomètre est descendu, au cours de la dernière nuit, jusqu'à -18°.

Pieurs décès ont été provoqués par le froid. Dans les Ardennes, les canaux sont gelés et la circulation des navires est complètement interrompue.

### VIOLENT INCENDIE

Nantes. — Le feu s'est déclaré hier après-midi dans une fabrique de broches, sur la quai de Verdun.

Les bâtiments ont été détruits sur une longueur de plus de 80 mètres.

### ACCIDENT DE CHEMIN DE FER

Lille. — A Marquise, le train 5, venant de Paris, a tamponné une machine en manœuvre.

Le conducteur du train a été tué ; un voyageur a été légèrement blessé.

### LES AFFAIRES D'ORIENT

Sofia. — On dément le bruit de la proclamation de la dictature.

### ARRESTATION D'UN FOU

Berlin. — Un individu nommé Salomon a été arrêté hier après-midi au moment où, sous l'influence de la folie ou de l'ivresse, il essayait de s'approcher de force du Prince héritier qui sortait du Palais.

## L'Obligation Scolaire La Défense Laïque

La Chambre, après plusieurs années d'élaboration, a enfin voté, à une majorité purement républicaine de 424 voix contre 131, la loi sur la fréquentation scolaire et la protection de l'école laïque, Et M. Viviani, ministre de l'Instruction publique, dans le discours qu'il a prononcé à la fin des débats, a fort justement marqué la valeur de cette loi de liberté et repoussé les accusations cléricales déchaînées contre l'œuvre laïque accomplie. En cas de conflit, cette loi garantit en effet un maximum d'impartialité à l'instituteur inculpé et au père de famille plaignant, puisqu'elle fait juge, en dernier ressort, le ministre lui-même, assez éloigné des passions locales et d'ailleurs placé sous le contrôle du Parlement.

En ce qui regarde la répression des absences volontaires et la négligence coupable des parents, on peut se demander toutefois si le juste souci de proportionner la sanction à la gravité du délit, n'a pas incité le législateur à trop d'indulgence.

La loi de 1882 avait remis à des commissions scolaires municipales le soin de veiller à l'application de la loi de fréquentation. Si, dans les grandes villes, ces commissions pouvaient fonctionner, leur action se heurtait dans la campagne à des difficultés souvent insurmontables et dont nous avons ici plus d'une fois exposé les raisons.

En fait, dans un trop grand nombre de communes, la loi d'obligation n'était point appliquée. La loi nouvelle remet à la double action de l'inspecteur primaire et du juge de paix le soin de veiller à la régularité de la présence de l'enfant à l'école : école publique ou école libre. Car si la loi de 1882 respectait le principe de la liberté de l'enseignement, la loi nouvelle le proclame à son tour. Mais tandis que la récidive pouvait entraîner autrefois, pour les parents, la peine de la prison, la loi nouvelle, moins sévère, ne prévoit que les pénalités suivantes : admonestation par lettre du juge de paix, amende d'un à cinq francs, amende de onze à quinze francs. Il est bien certain que, dans la majorité des cas, ces peines seront suffisantes. Mais il est aussi des circonstances où elles resteront inefficaces et même inopérantes. Toutefois, d'une façon générale, la simplification du mécanisme de la loi doit rendre celle-ci plus facilement applicable. Et c'est un point d'une importance primordiale.

Le titre de *Fédération des Gauches* définitivement adopté pour désigner l'ensemble des groupements républicains, indique clairement qu'il n'est pas question de fonder un parti nouveau, ou de constituer une clientèle pour tel ou tel homme politique, comme le prétendent certains politiciens, s'efforçant de chercher à semer les soupçons sur autrui.

Les groupements formant la Fédération n'abdiqueront rien de leur indépendance ; ils devront rester autonomes au point de vue de leur organisation, de leur propagande, de leurs doctrines et de leurs méthodes.

Le *Parti républicain démocratique*, en ce qui le concerne, est résolu plus que jamais à rester lui-même, à ne renoncer à aucune parcelle de sa foi républicaine, à s'affirmer sans cesse devant le pays, à persévérer dans ses méthodes de persuasion et de libéralisme, à rester un parti ouvert à toutes les bonnes volontés républicaines. Mais il entend aussi ne pas se priver du bénéfice d'alliances honorables, ni refuser son concours à d'autres républicains, quand certaines coalitions démocratiques se forment ostensiblement et menacent la patrie et la République. C'est dans ces conditions, d'unions sans confusion, qu'il peut donner à la *Fédération des Gauches* un concours utile.

Le *Parti républicain démocratique*, en ce qui le concerne, est résolu plus que jamais à rester lui-même, à ne renoncer à aucune parcelle de sa foi républicaine, à s'affirmer sans cesse devant le pays, à persévérer dans ses méthodes de persuasion et de libéralisme, à rester un parti ouvert à toutes les bonnes volontés républicaines. Mais il entend aussi ne pas se priver du bénéfice d'alliances honorables, ni refuser son concours à d'autres républicains, quand certaines coalitions démocratiques se forment ostensiblement et menacent la patrie et la République. C'est dans ces conditions, d'unions sans confusion, qu'il peut donner à la *Fédération des Gauches* un concours utile.

Le *Parti républicain démocratique*, en ce qui le concerne, est résolu plus que jamais à rester lui-même, à ne renoncer à aucune parcelle de sa foi républicaine, à s'affirmer sans cesse devant le pays, à persévérer dans ses méthodes de persuasion et de libéralisme, à rester un parti ouvert à toutes les bonnes volontés républicaines. Mais il entend aussi ne pas se priver du bénéfice d'alliances honorables, ni refuser son concours à d'autres républicains, quand certaines coalitions démocratiques se forment ostensiblement et menacent la patrie et la République. C'est dans ces conditions, d'unions sans confusion, qu'il peut donner à la *Fédération des Gauches* un concours utile.

Le *Parti républicain démocratique*, en ce qui le concerne, est résolu plus que jamais à rester lui-même, à ne renoncer à aucune parcelle de sa foi républicaine, à s'affirmer sans cesse devant le pays, à persévérer dans ses méthodes de persuasion et de libéralisme, à rester un parti ouvert à toutes les bonnes volontés républicaines. Mais il entend aussi ne pas se priver du bénéfice d'alliances honorables, ni refuser son concours à d'autres républicains, quand certaines coalitions démocratiques se forment ostensiblement et menacent la patrie et la République. C'est dans ces conditions, d'unions sans confusion, qu'il peut donner à la *Fédération des Gauches* un concours utile.

Le *Parti républicain démocratique*, en ce qui le concerne, est résolu plus que jamais à rester lui-même, à ne renoncer à aucune parcelle de sa foi républicaine, à s'affirmer sans cesse devant le pays, à persévérer dans ses méthodes de persuasion et de libéralisme, à rester un parti ouvert à toutes les bonnes volontés républicaines. Mais il entend aussi ne pas se priver du bénéfice d'alliances honorables, ni refuser son concours à d'autres républicains, quand certaines coalitions démocratiques se forment ostensiblement et menacent la patrie et la République. C'est dans ces conditions, d'unions sans confusion, qu'il peut donner à la *Fédération des Gauches* un concours utile.

Le *Parti républicain démocratique*, en ce qui le concerne, est résolu plus que jamais à rester lui-même, à ne renoncer à aucune parcelle de sa foi républicaine, à s'affirmer sans cesse devant le pays, à persévérer dans ses méthodes de persuasion et de libéralisme, à rester un parti ouvert à toutes les bonnes volontés républicaines. Mais il entend aussi ne pas se priver du bénéfice d'alliances honorables, ni refuser son concours à d'autres républicains, quand certaines coalitions démocratiques se forment ostensiblement et menacent la patrie et la République. C'est dans ces conditions, d'unions sans confusion, qu'il peut donner à la *Fédération des Gauches* un concours utile.

Le *Parti républicain démocratique*, en ce qui le concerne, est résolu plus que jamais à rester lui-même, à ne renoncer à aucune parcelle de sa foi républicaine, à s'affirmer sans cesse devant le pays, à persévérer dans ses méthodes de persuasion et de libéralisme, à rester un parti ouvert à toutes les bonnes volontés républicaines. Mais il entend aussi ne pas se priver du bénéfice d'alliances honorables, ni refuser son concours à d'autres républicains, quand certaines coalitions démocratiques se forment ostensiblement et menacent la patrie et la République. C'est dans ces conditions, d'unions sans confusion, qu'il peut donner à la *Fédération des Gauches* un concours utile.

Le *Parti républicain démocratique*, en ce qui le concerne, est résolu plus que jamais à rester lui-même, à ne renoncer à aucune parcelle de sa foi républicaine, à s'affirmer sans cesse devant le pays, à persévérer dans ses méthodes de persuasion et de libéralisme, à rester un parti ouvert à toutes les bonnes volontés républicaines. Mais il entend aussi ne pas se priver du bénéfice d'alliances honorables, ni refuser son concours à d'autres républicains, quand certaines coalitions démocratiques se forment ostensiblement et menacent la patrie et la République. C'est dans ces conditions, d'unions sans confusion, qu'il peut donner à la *Fédération des Gauches* un concours utile.

Le *Parti républicain démocratique*, en ce qui le concerne, est résolu plus que jamais à rester lui-même, à ne renoncer à aucune parcelle de sa foi républicaine, à s'affirmer sans cesse devant le pays, à persévérer dans ses méthodes de persuasion et de libéralisme, à rester un parti ouvert à toutes les bonnes volontés républicaines. Mais il entend aussi ne pas se priver du bénéfice d'alliances honorables, ni refuser son concours à d'autres républicains, quand certaines coalitions démocratiques se forment ostensiblement et menacent la patrie et la République. C'est dans ces conditions, d'unions sans confusion, qu'il peut donner à la *Fédération des Gauches* un concours utile.

Le *Parti républicain démocratique*, en ce qui le concerne, est résolu plus que jamais à rester lui-même, à ne renoncer à aucune parcelle de sa foi républicaine, à s'affirmer sans cesse devant le pays, à persévérer dans ses méthodes de persuasion et de libéralisme, à rester un parti ouvert à toutes les bonnes volontés républicaines. Mais il entend aussi ne pas se priver du bénéfice d'alliances honorables, ni refuser son concours à d'autres républicains, quand certaines coalitions démocratiques se forment ostensiblement et menacent la patrie et la République. C'est dans ces conditions, d'unions sans confusion, qu'il peut donner à la *Fédération des Gauches* un concours utile.

Le *Parti républicain démocratique*, en ce qui le concerne, est résolu plus que jamais à rester lui-même, à ne renoncer à aucune parcelle de sa foi républicaine, à s'affirmer sans cesse devant le pays, à persévérer dans ses méthodes de persuasion et de libéralisme, à rester un parti ouvert à toutes les bonnes volontés républicaines. Mais il entend aussi ne pas se priver du bénéfice d'alliances honorables, ni refuser son concours à d'autres républicains, quand certaines coalitions démocratiques se forment ostensiblement et menacent la patrie et la République. C'est dans ces conditions, d'unions sans confusion, qu'il peut donner à la *Fédération des Gauches* un concours utile.

Le *Parti républicain démocratique*, en ce qui le concerne, est résolu plus que jamais à rester lui-même, à ne renoncer à aucune parcelle de sa foi républicaine, à s'affirmer sans cesse devant le pays, à persévérer dans ses méthodes de persuasion et de libéralisme, à rester un parti ouvert à toutes les bonnes volontés républicaines. Mais il entend aussi ne pas se priver du bénéfice d'alliances honorables, ni refuser son concours à d'autres républicains, quand certaines coalitions démocratiques se forment ostensiblement et menacent la patrie et la République. C'est dans ces conditions, d'unions sans confusion, qu'il peut donner à la *Fédération des Gauches* un concours utile.

Le *Parti républicain démocratique*, en ce qui le concerne, est résolu plus que jamais à rester lui-même, à ne renoncer à aucune parcelle de sa foi républicaine, à s'affirmer sans cesse devant le pays, à persévérer dans ses méthodes de persuasion et de libéralisme, à rester un parti ouvert à toutes les bonnes volontés républicaines. Mais il entend aussi ne pas se priver du bénéfice d'alliances honorables, ni refuser son concours à d'autres républicains, quand certaines coalitions démocratiques se forment ostensiblement et menacent la patrie et la République. C'est dans ces conditions, d'unions sans confusion, qu'il peut donner à la *Fédération des Gauches* un concours utile.

## La Fédération des Gauches ET LE Parti Républicain Démocratique

Le Bulletin officiel du *Parti Républicain Démocratique* publie un article sur la *Fédération des Gauches*. Après avoir constaté que le *Parti Républicain démocratique* s'est toujours opposé à la politique révolutionnaire de violence et d'impulsivité, à la politique démagogique de surenchère et de ruine, à la politique réactionnaire d'asservissement et de recul, — et déclaré qu'à de pareilles doctrines les républicains, soucieux de l'avenir de la patrie, ont le devoir d'opposer une politique de paix et de réalisations, de sagesse et de méthode, de liberté et de progrès — le Bulletin ajoute :

« La *Fédération des Gauches*, qui vient de se constituer, ne peut que se proposer de concentrer, sous le même drapeau, tous les groupes animés du même esprit et des mêmes préoccupations. Voilà quel doit être son but. Union loyale, propagande intense pour la République réformatrice, tolérante et généreuse devant être ses moyens d'action ».

Si les chefs du *Parti républicain démocratique* figurent en si grand nombre parmi les fondateurs de la *Fédération des Gauches*, c'est qu'à côté du parti socialiste-révolutionnaire, du parti radical-socialiste uniifié et de l'Action libérale, ce parti apparaît comme le seul groupement républicain organisé et uni.

Le Congrès de Pau a coupé en deux le parti radical ; les républicains socialistes sont profondément divisés ; le *Parti républicain démocratique* n'a pas été atteint, lui, par les discordes républicaines. Il est aujourd'hui ce qu'il était hier, avec les mêmes dirigeants et le même programme.

Si la *Fédération des Gauches* remplit son programme d'union et d'action, les groupements républicains, qui lui auront apporté leur concours, sans se laisser absorber par elle, ne pourront que recueillir de cette collaboration une force plus grande, et bénéficier de l'autorité, du talent et du dévouement de ses chefs. Ce n'est pas au profit de ces derniers, c'est au service des idées qu'ils entendent consacrer leurs efforts : c'est une œuvre impersonnelle, exclusivement patriotique et républicaine, qu'ils veulent poursuivre.

Le titre de *Fédération*, définitivement adopté pour désigner l'ensemble des groupements républicains, indique clairement qu'il n'est pas question de fonder un parti nouveau, ou de constituer une clientèle pour tel ou tel homme politique, comme le prétendent certains politiciens, s'efforçant de chercher à semer les soupçons sur autrui.

Les groupements formant la Fédération n'abdiqueront rien de leur indépendance ; ils devront rester autonomes au point de vue de leur organisation, de leur propagande, de leurs doctrines et de leurs méthodes.

Le *Parti républicain démocratique*, en ce qui le concerne, est résolu plus que jamais à rester lui-même, à ne renoncer à aucune parcelle de sa foi républicaine, à s'affirmer sans cesse devant le pays, à persévérer dans ses méthodes de persuasion et de libéralisme, à rester un parti ouvert à toutes les bonnes volontés républicaines. Mais il entend aussi ne pas se priver du bénéfice d'alliances honorables, ni refuser son concours à d'autres républicains, quand certaines coalitions démocratiques se forment ostensiblement et menacent la patrie et la République. C'est dans ces conditions, d'unions sans confusion, qu'il peut donner à la *Fédération des Gauches* un concours utile.

Le *Parti républicain démocratique*, en ce qui le concerne, est résolu plus que jamais à rester lui-même, à ne renoncer à aucune parcelle de sa foi républicaine, à s'affirmer sans cesse devant le pays, à persévérer dans ses méthodes de persuasion et de libéralisme, à rester un parti ouvert à toutes les bonnes volontés républicaines. Mais il entend aussi ne pas se priver du bénéfice d'alliances honorables, ni refuser son concours à d'autres républicains, quand certaines coalitions démocratiques se forment ostensiblement et menacent la patrie et la République. C'est dans ces conditions, d'unions sans confusion, qu'il peut donner à la *Fédération des Gauches* un concours utile.

Le *Parti républicain démocratique*, en ce qui le concerne, est résolu plus que jamais à rester lui-même, à ne renoncer à aucune parcelle de sa foi républicaine, à s'affirmer sans cesse devant le pays, à persévérer dans ses méthodes de persuasion et de libéralisme, à rester un parti ouvert à toutes les bonnes volontés républicaines. Mais il entend aussi ne pas se priver du bénéfice d'alliances honorables, ni refuser son concours à d'autres républicains, quand certaines coalitions démocratiques se forment ostensiblement et menacent la patrie et la République. C'est dans ces conditions, d'unions sans confusion, qu'il peut donner à la *Fédération des Gauches* un concours utile.

Le *Parti républicain démocratique*, en ce qui le concerne, est résolu plus que jamais à rester lui-même, à ne renoncer à aucune parcelle de sa foi républicaine, à s'affirmer sans cesse devant le pays, à persévérer dans ses méthodes de persuasion et de libéralisme, à rester un parti ouvert à toutes les bonnes volontés républicaines. Mais il entend aussi ne pas se priver du bénéfice d'alliances honorables, ni refuser son concours à d'autres républicains, quand certaines coalitions démocratiques se forment ostensiblement et menacent la patrie et la République. C'est dans ces conditions, d'unions sans confusion, qu'il peut donner à la *Fédération des Gauches* un concours utile.

Le *Parti républicain démocratique*, en ce qui le concerne, est résolu plus que jamais à rester lui-même, à ne renoncer à aucune parcelle de sa foi républicaine, à s'affirmer sans cesse devant le pays, à persévérer dans ses méthodes de persuasion et de libéralisme, à rester un parti ouvert à toutes les bonnes volontés républicaines. Mais il entend aussi ne pas se priver du bénéfice d'alliances honorables, ni refuser son concours à d'autres républicains, quand certaines coalitions démocratiques se forment ostensiblement et menacent la patrie et la République. C'est dans ces conditions, d'unions sans confusion, qu'il peut donner à la *Fédération des Gauches* un concours utile.

Le *Parti républicain démocratique*, en ce qui le concerne, est résolu plus que jamais à rester lui-même, à ne renoncer à aucune parcelle de sa foi républicaine, à s'affirmer sans cesse devant le pays, à persévérer dans ses méthodes de persuasion et de libéralisme, à rester un parti ouvert à toutes les bonnes volontés républicaines. Mais il entend aussi ne pas se priver du bénéfice d'alliances honorables, ni refuser son concours à d'autres républicains, quand certaines coalitions démocratiques se forment ostensiblement et menacent la patrie et la République. C'est dans ces conditions, d'unions sans confusion, qu'il peut donner à la *Fédération des Gauches* un concours utile.

Le *Parti républicain démocratique*, en ce qui le concerne, est résolu plus que jamais à rester lui-même, à ne renoncer à aucune parcelle de sa foi républicaine, à s'affirmer sans cesse devant le pays, à persévérer dans ses méthodes de persuasion et de libéralisme, à rester un parti ouvert à toutes les bonnes volontés républicaines. Mais il entend aussi ne pas se priver du bénéfice d'alliances honorables, ni refuser son concours à d'autres républicains, quand certaines coalitions démocratiques se forment ostensiblement et menacent la patrie et la République. C'est dans ces conditions, d'unions sans confusion, qu'il peut donner à la *Fédération des Gauches* un concours utile.

Le *Parti républicain démocratique*, en ce qui le concerne, est résolu plus que jamais à rester lui-même, à ne renoncer à aucune parcelle de sa foi républicaine, à s'affirmer sans cesse devant le pays, à persévérer dans ses méthodes de persuasion et de libéralisme, à rester un parti ouvert à toutes les bonnes volontés républicaines. Mais il entend aussi ne pas se priver du bénéfice d'alliances honorables, ni refuser son concours à d'autres républicains, quand certaines coalitions démocratiques se forment ostensiblement et menacent la patrie et la République. C'est dans ces conditions, d'unions sans confusion, qu'il peut donner à la *Fédération des Gauches* un concours utile.

Le *Parti républicain démocratique*, en ce qui le concerne, est résolu plus que jamais à rester lui-même, à ne renoncer à aucune parcelle de sa foi républicaine, à s'affirmer sans cesse devant le pays, à persévérer dans ses méthodes de persuasion et de libéralisme, à rester un parti ouvert à toutes les bonnes volontés républicaines. Mais il entend aussi ne pas se priver du bénéfice d'alliances honorables, ni refuser son concours à d'autres républicains, quand certaines coalitions démocratiques se forment ostensiblement et menacent la patrie et la République. C'est dans ces conditions, d'unions sans confusion, qu'il peut donner à la *Fédération des Gauches* un concours utile.

Le *Parti républicain démocratique*, en ce qui le concerne, est résolu plus que jamais à rester lui-même, à ne renoncer à aucune parcelle de sa foi républicaine, à s'affirmer sans cesse devant le pays, à persévérer dans ses méthodes de persuasion et de libéralisme, à rester un parti ouvert à toutes les bonnes volontés républicaines. Mais il entend aussi ne pas se priver du bénéfice d'alliances honorables, ni refuser son concours à d'autres républicains, quand certaines coalitions démocratiques se forment ostensiblement et menacent la patrie et la République. C'est dans ces conditions, d'unions sans confusion, qu'il peut donner à la *Fédération des Gauches* un concours utile.

Le *Parti républicain démocratique*, en ce qui le concerne, est résolu plus que jamais à rester lui-même, à ne renoncer à aucune parcelle de sa foi républicaine, à s'affirmer sans cesse devant le pays, à persévérer dans ses méthodes de persuasion et de libéralisme, à rester un parti ouvert à toutes les bonnes volontés républicaines. Mais il entend aussi ne pas se priver du bénéfice d'alliances honorables, ni refuser son concours à d'autres républicains, quand certaines coalitions démocratiques se forment ostensiblement et menacent la patrie et la République. C'est dans ces conditions, d'unions sans confusion, qu'il peut donner à la *Fédération des Gauches* un concours utile.

Le *Parti républicain démocratique*, en ce qui le concerne, est résolu plus que jamais à rester lui-même, à ne renoncer à aucune parcelle de sa foi républicaine, à s'affirmer sans cesse devant le pays, à persévérer dans ses méthodes de persuasion et de libéralisme, à rester un parti ouvert à toutes les bonnes volontés républicaines. Mais il entend aussi ne pas se priver du bénéfice d'alliances honorables, ni refuser son concours à d'autres républicains, quand certaines coalitions démocratiques se forment ostensiblement et menacent la patrie et la République. C'est dans ces conditions, d'unions sans confusion, qu'il peut donner à la *Fédération des Gauches* un concours utile.

## Le Sénat

La séance est ouverte à 3 heures, sous la présidence de M. ANTONIN DUBOST, président.

Le président prononce l'éloge funèbre de M. Alexandre Lefèvre, sénateur de la Seine, décédé hier.

M. DESTOURNELLES de CONSTANT demande au sous-secrétaire d'Etat à

capital des rentes viagères payées par la Caisse nationale des retraites ou payées en considération d'un travail antérieur.

Sont déduites de l'actif les sommes justifiées comme en matière de successions. La valeur en capital des biens imposables est déterminée suivant les règles usitées en matière de successions.

Calcul de l'impôt. — La portion du capital excédant, toutes charges déduites, le minimum de 30,000 francs sera soumise à un mode de taxation progressive ; elle sera d'abord divisée en tranches successives (de 30,000 à 50,000 fr., de 50,000 à 100,000 fr., de 100,000 à 200,000 fr., de 200,000 à 500,000 fr., de 500,000 à 1 million, de 1 million à 2 millions) ; chacune de ces tranches sera soumise à une taxe dont le taux sera déterminé par un tableau annexé à la loi.

Il doit fournir, en outre, les renseignements et justifications nécessaires pour l'application des déductions prévues au titre des charges de famille.

Pendant le cours de chaque période quinquennale, l'impôt reste établi sur la base de la déclaration soumise par le contribuable. Ce contribuable est tenu de produire tous les cinq ans une déclaration du montant total de sa fortune, en l'appuyant sur les éléments qui composent la situation individuelle de la nature et le montant des dettes dont la déduction est autorisée.

Il est fait exception au principe de la fixité quinquennale des bases d'imposition en ce qui concerne : Les contribuables dont la fortune s'est accrue par suite de succession, de donation ou d'attribution de lots ; Les contribuables pour lesquels la base d'imposition a diminué ou s'est accrue d'une fraction supérieure au dixième.

Ces contribuables ont, en cas de diminution, la faculté et, en cas d'accroissement, l'obligation de signaler, par voie de déclaration rectificative, les modifications survenues dans l'état de leur fortune ; il est tenu compte de ces modifications dans les rôles des années suivant celle au cours de laquelle elles se sont produites, jusqu'à l'expiration de la période quinquennale en cours, à moins que, avant l'expiration de cette période, les contribuables ne se trouvent dans le cas de souscrire une nouvelle déclaration rectificative.

Contrôle des déclarations. — En principe, la déclaration servira de base au calcul de l'impôt. Toutefois, l'agent de l'Administration rapprochera des renseignements parvenus à sa connaissance, notamment de ceux qui lui auront été fournis par tous les services publics, et si ces renseignements démontrent l'insuffisance de la déclaration, il aura le droit de substituer au revenu déclaré un revenu plus élevé.

En cas de contestation, les tribunaux compétents apprécieront la valeur des motifs allégués de part et d'autre et fixeront la base de cotisation.

Pénalités. — L'absence de déclaration, ainsi que la déclaration fautive, entraînent le paiement d'une triple taxe, et le Trésor pourra exercer un droit de répétition pendant cinq ans, tant en ce qui concerne les taxes elles-mêmes que les pénalités encourues.

ÉTRANGER

Les ministres, réunis en Conseil à Downing Street, ont discuté jeudi les crédits navals demandés par M. Winston Churchill pour 1914-1915.

La séance s'est prolongée pendant deux heures et demie. Le ministre de la marine, soutenu par la plupart de ses collègues, a fait triompher le programme d'action navale développé par lui en 1912. Quatre draughtnoughts seront mis en chantier, probablement à l'automne prochain, et leur construction sera poussée avec vigueur.

Les crédits demandés par M. Churchill s'élevaient à 30 millions de livres environ. A l'issue du Conseil, le chancelier de l'Échiquier et M. Winston Churchill se sont rendus ensemble à l'Amirauté, où ils ont pris le thé.

ALLEMAGNE

Après les incidents de Saverne Le Reichstag a commencé hier la discussion des interpellations et motions relatives au jugement du Conseil de guerre de Strasbourg, et à ses conséquences.

M. Franck prend le premier la parole pour développer l'interpellation socialiste. L'orateur rappelle la déclaration du chancelier qui estimait illégal l'attitude des militaires à Saverne, le 3 décembre, puis le voyage du chancelier à Doraschchingen, et les attaques des conservateurs à la Chambre des seigneurs.

L'orateur critique la manière dont furent conduits les débats de Strasbourg, par des juges qui ne voulaient pas voir la vérité, qui félicitaient les accusés, qui ne voulaient pas écouter la déposition des témoins civils.

D'ailleurs, dit M. Franck, l'ordre de cabinet prévoit l'intervention des militaires seulement en cas de sédition. Or il n'y en avait pas à Saverne.

L'orateur rappelle la conscription juridique de M. de Jagow. On est en face d'une exaltation violente contre la loi en faveur des officiers.

Les dépêches du prince héritier qui sont constitutionnellement sans importance, sont poliographiquement très dangereuses et insupportables. Mais elles ont l'avantage de montrer au peuple qu'il doit veiller lui-même à son droit.

Le chancelier reprend la parole. Le fait d'abord savoir dans quel cas l'armée peut intervenir pour réprimer des troubles civils. C'est un principe admis par tous les Etats confédérés de ne le faire que sur réquisition des autorités civiles, mais le droit prussien admet qu'elle peut le faire exceptionnellement sans réquisition.

Le chancelier affirme le droit des militaires d'intervenir également quand les autorités civiles sont débordées ou hors d'état de faire leur réquisition.

C'est le droit de se défendre contre toute attaque et d'employer comme ils peuvent les moyens en leur possession pour se protéger. Evidemment, il ne s'agit pas de l'état de siège et de l'état de guerre qui sont régis par les lois.

Le chancelier affirme le droit des militaires d'intervenir également quand les autorités civiles sont débordées ou hors d'état de faire leur réquisition.

Le chancelier confirme le droit des militaires d'intervenir également quand les autorités civiles sont débordées ou hors d'état de faire leur réquisition.

BULLETIN MILITAIRE

L'Artillerie lourde et l'Artillerie à cheval renforcées Le Parlement sera saisi dans quelques jours de deux projets modifiant la loi des cadres de l'artillerie en ce qui concerne l'artillerie lourde et les batteries à cheval affectées aux divisions de cavalerie.

Nos pièces de campagne de gros calibre n'étaient représentées que par 7 groupes de 155 mm, soit 21 batteries à 2 pièces attelées en temps de paix ; en tout 42 canons. C'était bien peu en comparaison des 120 batteries d'obusiers de 150 m/m et des canons longs de 100 et 130 m/m que posséda, à l'heure actuelle, l'armée allemande, soit 480 pièces, non compris les obusiers légers de 105 m/m affectés à raison de 18 par division d'infanterie.

Pour commencer, l'artillerie lourde française comportera 4 régiments stationnés à Versailles, Joigny, Gien et Valence, vraisemblablement tous à 6 batteries au début. Les effectifs existent déjà ; c'est ainsi que la plupart des batteries du 8<sup>e</sup> régiment à pied ont quitté les côtes de l'Océan pour tenir garnison à Versailles ; la marine, en assurant la défense du front de mer de Cherbourg, vient de libérer 6 batteries qui vont occuper des baraques dans un camp de Sissonne, en attendant que le 1<sup>er</sup> régiment de dragons évacue ses casernes de Joigny pour aller tenir garnison à Luçon.

Quelles pièces serviront ces nouveaux régiments d'artillerie à pied ? Tout d'abord, le canon long de 105 m/m, dont le type est arrêté, expérimenté et dont la fabrication se poursuit activement. Ensuite, un obusier de 120 m/m, en cours d'essais. Les Allemands n'ont pas spécialement leurs régiments d'artillerie à pied qui, pour la plupart sta-

tionnés dans les fortresses, sont exercés au tir de siège et de place. L'état-major français préfère constituer uniquement en vue de la guerre de campagne ses unités d'artillerie lourde.

L'artillerie de campagne va s'accroître de 14 nouvelles batteries à cheval, à savoir une troisième batterie pour chacune des 8 artilleries de divisions de cavalerie existantes et 6 batteries pour les 10<sup>e</sup> divisions de cavalerie et régiments formés.

Enfin la loi des cadres du génie, qui est déposée et rapportée depuis longtemps, sera votée en quelques semaines. Ses caractéristiques principales sont : la création d'un 9<sup>e</sup> régiment (à 2 bataillons) qui tiendra garnison à Toul et la transformation en bataillons des compagnies du génie de fortresses qui sont affectées à nos quatre grands camps franchés de l'Est (Verdun, Toul, Epinal, Belfort).

INFORMATIONS

L'Affaire des Archives

M. René Viviani, ministre de l'instruction publique, vient d'être saisi des conclusions de la Commission chargée d'examiner la loi sur les Archives nationales. La Commission a été présidée par M. Aulard et dont les auteurs affirmèrent que des signes au crayon bleu, rouge et noir étaient portés sur de nombreux documents d'archives. Voici ces conclusions :

On trouve dans tous les registres et dossiers signifiés et soumis à l'enquête de la Commission des signes particuliers au crayon rouge, bleu ou noir, points ou croix, crochets, parenthèses, surcharges ou additions dans les dates, signes de même nature et faits d'après un procédé raisonné. Ces signes sont extrêmement nombreux.

S'il n'y a pas concordance complète, il y a eu des rapports indéterminés entre ces signes et certaines publications de M. Aulard. Ces signes ont été faits sans aucune intention de fausser les documents ou d'en altérer la portée. La Commission les considère néanmoins comme irréguliers et inopportuns au premier chef, et elle en condamne absolument l'emploi.

Accident de Chemin de Fer près Beauvais

Hier matin, vers 9 heures, à la halte de Rainvillers, située sur la ligne de Beauvais à Gisors, le train de voyageurs 1,053 a été tamponné par une rame de wagons qui, à la suite d'une rupture d'attelage entre Anouillet et Labosse, s'est détachée du train de marchandises 6,903 et qui a rebroussé en dérive.

Le conducteur du train 1,053 et un voyageur de ce même train sont tués. Deux voyageurs, le mécanicien et le chauffeur du même train sont blessés.

Chronique Locale

NOS VITRINES

Nos concitoyens ont coutume de trouver dans nos vitrines la reproduction fidèle de tous les événements d'actualité dignes de retenir l'attention publique.

On y voit figurer actuellement de superbes photographies dues à notre opérateur particulier. Les uns représentent des scènes de patinage prises sur la piste d'Harfleur, d'autres des vues de cérémonies auxquelles ont donné lieu la remise des décorations aux officiers et sous-officiers de la garnison, ainsi que le retour en France des restes de l'aviateur Hubert Latham.

L'accident survenu à l'usine de l'Union des frigorifiques et les expériences de Chevilland y sont aussi retracées par l'objectif.

La rigueur de la température que nous subissons actuellement nous a fourni de superbes clichés de M. Lacaille, représentant notre ville sous la neige en pleine nuit. Nous avons placé également dans la vitrine des reproductions donnant l'aspect de la jolie ville et du port de Barcelonne. Ces vues sont d'autant plus intéressantes que, depuis 25 ans, la neige n'était pas tombée au Sud de l'Espagne.

L'iconographie de notre concitoyen Bernardin de Saint-Pierre, est représentée par un spécimen extrêmement curieux. Il s'agit d'une sculpture faite sur une planchette de chêne par un jeune homme de 15 ans qui, par ce travail, n'a utilisé qu'un couteau.

Nous avons également la présence des jolies maquettes qui ont servi à fabriquer les élégants et pittoresques costumes de la revue des Folies-Bergères « A la Gare ».

OBSERVATOIRE DE PARIS

Paris, 23 janvier, 11 h. 45. Extrêmes barométriques : 77 millim. à Dunkerque, 761 millim. à Marseille. Forte pression Nord-Ouest et centre Europe. Temps probable : Vent d'entre Est et Sud. Temps beau et froid.

AU HAVRE

Le Havre. École des beaux-arts. — A 10 h. 3/4, Conférences sur l'histoire de l'art.

Hôtel des Sociétés. — A 14 h. 1/2, Fête annuelle des « Anciens du 9<sup>e</sup> de ligne ».

Salle de la Lyre Havraise. — A 14 h. 1/2, Millefeuille concertant de « Cocotte Lyrique ».

Grand-Théâtre. — En matinée et soirée. Représentations théâtrales. Théâtre-Cirque Olympia. — En matinée et soirée séquences de Cinéma Pathé frères.

Cinéma-Gaumont. — En matinée et soirée projections cinématographiques. Kursaal-Cinéma. — En matinée et soirée, séances de Cinéma.

Folies-Bergères. — En matinée et en soirée, revue joyeuse : « A la Gare ! ».

Salle des Fêtes de l'Éclair. — En matinée et soirée, séquences du « Modern-Cinéma ».

Grand Taverne. — Apéritifs-concerts, Soirée artistique. Brasserie Universelle. — Apéritif-concert et soirée musicale.

Brasserie Tontout. — De 18 h. à 19 h. 1/4, Apéritif-Concert. Grand Café Majestic. — Apéritif-Concert, troupe tsigane.

Billard-Palace. — A 21 h., Cinéma, Concert vocal et instrumental. Montivilliers. — Salle des Fêtes. — Concert du « Groupe Artistique ».

Saint-Romain-de-Colbosc. — Salle des Fêtes. — A 14 h. Conférence de la « Ligue d'action et de défense républicaine ».

Bolbec. — Au Théâtre. — En matinée et soirée séquences de Cinématographe. Godeville. — Salle des Fêtes. — Soirée concertante de l'Amicale des Anciens Élèves.

PAR-CI, PAR-LÀ

La Causerie des Chenets

Dans ta vieille chanson ardente Parfois grave et parfois sifflante Que le vent d'hiver fait nonfante, Plus douce à l'esprit attentif, Que dis-tu, drapé de mystère, Morceau de charbon salitaire ? Serait-ce l'âme de la terre Qui vient par toi — via Cardiff ?

Et vous, sémillant anthracite, Que le fin marchand prône et cite Comme « produit brûlant pas vite Pour calorifier à long feu. Que dis-tu lorsque tu ronrones Dans le foyer que tu courrones Du rouge éblouant ?... Tu chantonnes ? Soit ! Mais traçais ton air un peu.

Et toi, ôkê démoistratique, Au chant tout simple et rustique (Le chant du ôkê est prophétique) Qu'annonces-tu ? Du mal ? Du bon ? — Je ris de ta mine alarmée De voir, par ma gueule enflammée, Ton argot partir en fumée ! M'a dit ce railleur de charbon.

La Gare de Tourville-les-Îles M. Georges Bureau a écrit, de M. le Directeur des Chemins de fer de l'État, la lettre suivante : Paris, 21 janvier 1914.

La Retraite de ce soir

La retraite militaire qui doit avoir lieu ce soir parcourra l'itinéraire suivant : 3<sup>e</sup> Canton ; Itinéraire n° 3. Départ : Hangar G, rue de la Gare, Belot, boulevard Miral-Monchez, rue Paul-Marion, rue Marceau, rue Charles-Lafitte, Hôtel du Gouverneur, caserne Kléber.

Dans les Finances

Par décret en date du 20 janvier 1914, rendu sur le rapport du ministre des finances, M. Augrès-Jacques Housmann, ancien trésorier-payeur général, ancien receveur particulier des finances au Havre (Seine-Inférieure), admis à faire valoir ses droits à la retraite par décret du 27 octobre 1913, a été nommé trésorier-payeur général honoraire.

Légion d'Honneur

La dernière promotion dans l'ordre de la Légion d'honneur contient la nomination au grade de chevalier de M. Bostis-Frich Goldtuck, exportateur et importateur de matières premières à Paris. Services rendus au commerce français à l'étranger ; 35 ans de pratique commerciale.

Enseignement Secondaire

M. Chantrelle, professeur au collège de Lisieux, est nommé professeur chargé de cours de 6<sup>e</sup> au lycée du Havre. Il est remplacé au collège de Lisieux par M. Cottin, professeur au collège de Sées.

Ponts et Chaussées

M. Marcel-Alfred Lemaire, ex-caporal au 5<sup>e</sup> régiment d'infanterie coloniale, résidant à Limez, est nommé pontier de 4<sup>e</sup> classe et attaché au service du port du Havre, en remplacement numérique de M. Penn, admis à la retraite.

Manifestation de Sympathie

Dans l'après-midi, jeudi, vers trois heures, une cérémonie tout intime s'est déroulée à bord du paquebot Europe, de la Société des Chargeurs Réunis.

Dans le grand salon, les chefs de service s'étaient réunis pour faire leurs adieux à M. Chanceler, ancien agent général des Chargeurs, et présenter leur souhaits de bienvenue à M. Logre, nouvellement nommé agent général.

Au nom des différents chefs de service, M. Nizery, ingénieur en chef, a remis à MM. Chanceler et Logre deux magnifiques brochures d'art.

MM. Chanceler et Logre se sont montrés très touchés de cette manifestation de sympathie, et ont adressé leurs plus sincères remerciements à ceux qui en avaient pris l'initiative.

A la Mémoire de Frédéric Postel

Un touchant hommage vient d'être rendu à la mémoire de ce brave patron de la station de sauvetage de Trouville. La Fédération nationale des Sociétés de natation et de sauvetage de France a fait graver une plaque de bronze destinée à fixer les traits de l'héroïque sauveteur et a offert ce médaillon à la ville. Le Conseil municipal a décidé de le placer, entouré des décorations du défunt, dans la salle d'honneur de la mairie.

Une réplique de cette plaque ornera la tombe de Postel au cimetière de Trouville.

NOUVELLES MARITIMES

Un Accident à bord du Saint-Mathieu Nous avons dit hier que le steamer Saint-Mathieu avait dû entrer en relâche à Brest. Les journaux de Brest nous apportent les renseignements suivants sur cette affaire :

« Le vapeur Saint-Mathieu, du port de Havre, allant d'Anvers à Porto (Espagne), se trouvait lundi, vers midi 30, à 12 milles de Ouessant, quand un grave accident se produisit dans la chambre des machines. Le premier chauffeur, Charles Le Squéren, 27 ans, originaire de Plougrescant (Côtes-du-Nord), venait d'avoir la jambe gauche prise dans l'extrémité de la machine et broyée à la hauteur du mollet.

« Aux cris de douleur de l'infortuné chauffeur, le mécanicien stoppa la machine et on dégagea la victime que l'on transporta dans une cabine. Le malheureux perdait abondamment son sang par l'effluve blessure.

« Tandis que le capitaine Gloatte mettait le cap sur Brest, les matelots du bord soignaient le blessé ; pour arrêter l'hémorragie on serra fortement un bandage au-dessus de la blessure.

« A toute vapeur, le Saint-Mathieu se dirigea vers Brest ; il arriva sur rade vers deux heures du matin. Le capitaine Gloatte fit arrêter aussitôt une embarcation pour réclamer des secours à terre. La voiture de secours aux blessés fut aussitôt requise en vue du transport de la victime à l'Hospice, mais l'infortuné chauffeur expira peu après l'arrivée du navire sur la rade.

Les Canots de Sauvetage

La maison Normand achève le canot moteur Commandant Eugène-Touffrand et les canots de 9 m. 80, incombustibles, insubmersibles et à dérive Ernest-Ernest destinés à Port-Vendres, Lormé, destinés à Barfleur et l'Edmond-Adolphe-de-Rothschild, destinés à Berck. Elle a reçu d'ailleurs la commande de trois canots insubmersibles et à dérive.

Un de 8 mètres et deux de 9 m. 80 qui porteront les noms de Alfred-Lahire, Yveuve-Amand-Fouquet et Comtesse-Reiser. Le canot à moteur Marie-Bowrin destiné à la station d'Arcechon a fait au Havre, au commencement de décembre, des essais très satisfaisants.

Ce canot est du même type que ceux précédemment construits, mais de dimensions un peu réduites. Il est muni par un moteur Panhard à 4 temps de 2 1/2 HP avec allumage par magnéto qui lui imprime, à 700 tours, une vitesse de 6 nœuds 68. Un inverseur mécanique Panhard assure le renversement instantané de marche. Le réservoir d'essence contient 140 litres, représentant 16 heures de marche. La stabilité est excellente ; avec 900 kilogrammes à 1 m. 40 de l'axe, l'inclinaison n'est que de 8 degrés. L'évacuation complète de l'eau contenue entre le pont des soupapes et les bancs de nage se fait en 40 secondes.

Le Marie-Bowrin est entré cette semaine en service à Arcechon.

Le Quindalan

Le steamer norvégien Quindalan, venant de Las-Palmas, est entré au port hier. Ce steamer a dans ses cales un cargaison de bananes et de tomates.

L'Orne

Le steamer français Orne, qui effectue le transport de charbons entre l'Angleterre et Trouville, est venu mouiller dans le nouveau avant-port, jeudi.

Ce navire, en raison des fortes marées et de son fort tirant d'eau, ne peut effectuer son entrée à Trouville.

Le Saint-Jacques

Le steamer Saint-Jacques, de la Société Navale de l'Ouest, arrivé le 18 janvier à Lisibonne, se trouve retardé dans ses opérations par les mauvais temps.

Le Vélo-Torpille au Havre

Son Inventeur fait actuellement procéder à des Essais sur Route On se souvient qu'au mois de décembre dernier M. Philippe Banau-Varilla, un jeune inventeur, lança au Vélodrome d'Hiver, à Paris, une nouvelle bicyclette appelée la « vélo-torpille ».

Cette machine consiste en une bicyclette ordinaire sur laquelle se trouve montée une enveloppe de forme ovale dans laquelle le cycliste place le haut de son corps. Il a ainsi les jambes libres et peut pédaler à son aise. Le but de cette enveloppe est de diminuer la résistance de l'air et d'augmenter ainsi la vitesse.

La démonstration de ce principe fut amplement démontrée par le coureur Barthet qui, avec la nouvelle invention, battit ses propres records et battit même le record de vitesse de l'heure sur piste.

L'enveloppe qui consiste la « torpille » présente un très faible encombrement, mais si faible soit-il, on pouvait objecter que, sur route, par vent de côté, l'appareil ne pourrait se comporter aussi facilement que dans un vélodrome couvert.

Afin de se rendre compte de quelle façon son appareil se comporterait sur une grande route, M. Banau-Varilla a choisi la route du Havre à Brest, les chemins entourant Paris étant trop fréquentés.

L'inventeur est donc arrivé dans notre ville ces jours-ci. Il est descendu à l'Hôtel Frascati, en compagnie d'un mécanicien, M. Rifart, et d'un cycliste expérimenté, M. Boyer.

Des mercredi, le « vélo-torpille » a été essayé sur la route. Nous sommes allés, hier, demander à son inventeur les résultats acquis.

De bonne grâce, M. Banau Varilla nous a fait connaître qu'il était amplement satisfait de ses premiers essais.

L'appareil se comporte admirablement, nous a-t-il dit, par tous les vents. Le vent de côté, qui était le plus à craindre, ne gêne nullement la vitesse et je puis vous dire que nous avons enregistré entre Le Havre et Etrelet une augmentation de la vitesse habituelle de 20 0/0 par vent arrière et de côté, tandis que cette augmentation va jusqu'à 40 0/0 par vent de bout.

PETITE MAIN Grand Roman Contemporain. PAR Pierre SALES. Et comme la notairesse plissait les lèvres dans un sourire qui voulait être dédaigneux et ironique, il ajoutait : — Tu ne sens donc pas tout le grotesque qu'il y a dans ce soupçon, d'imaginer, même une seconde, qu'entre la duchesse et moi, il puisse y avoir autre chose que l'amitié la plus loyale, la plus pure et la plus respectable ! ...

amoureuse, cette belle dame qui a passé sa vie à mettre des enfants au monde ! ... Mais il n'est pas possible que son cœur n'ait pas éprouvé la plus effroyable déception avec son cœur de mari... sans compter qu'il la traite maintenant comme la quantité la plus négligeable, puis qu'elle n'a même pas été capable de lui donner un fils... et je suis bien certaine que son cœur, que son âme se sont réfugiés en toi... et que si vous ne vous aimez pas comme des amoureux... vous êtes moralement tout aussi coupables... Je te délie bien de me jurer le contraire ! ... achève-t-elle, tandis que son mari était pris d'un tremblement. Et, durant quelques secondes, en effet, il eut bien l'attitude d'un coupable devant sa femme : elle venait de descendre, soudain, tout au fond de lui-même, lui arrachant presque le secret de cette tendresse si passionnée, qui était sa vie, au moins autant que son amour pour ses enfants.

— Vas-tu me frapper parce que je te dis des vérités en face ? — Elle tomba alors comme accablé sur un fauteuil et murmura sans plus la regarder : — Pauvre esprit faux ! Comment ne comprends-tu pas que certaines âmes sont au-dessus de tout soupçon ? ... Comment cela ne t'avéugle-t-il pas que, en admettant, que le vieux bien, que moi j'aurais été coupable de quelque chose de mal, une duchesse de Ponteno-Novo puisse s'écarter, même en pensée de son devoir le plus strict ? — « Oui, nous nous sommes aimés enfants, presque jeunes gens, et nous espérions bien que l'on nous marierait ; mais dès le jour où ses parents jugèrent que je devais m'éloigner d'elle, où ils eurent choisi un autre mari, la dernière ligne de notre idylle était écrite : notre amour avait vécu. — Mais rien... rien ne pouvait m'empêcher de demeurer son ami, comme elle était mon amie. Et si, encore une fois, je m'incline devant toi ce que tu peux dire et faire, en toutes espèces de choses, sur ce domaine, je conserve mon entière indépendance, parce que la moindre concession que je te ferais serait une insulte à la plus respectable comme à la

plus adorable des femmes... Et si tu veux que la paix règne toujours entre nous, que ce sujet ne soit même plus jamais effleuré ! — Elle allait riposter par quelques paroles fielleuses, bien cruelles, qui se devinaient au ricanement aigu de ses lèvres ; mais une sonnerie téléphonique ayant retenti à ce moment dans le petit salon où elle avait son coffre-fort personnel et toute l'administration de sa maison, elle s'y précipita, décrochant le récepteur ; et aussitôt elle cria, glapissant plutôt, son exaspération : — Je vous l'aurais bien dit ! ... C'était bien étonnant aussi que l'on ait passé toute la journée d'hier sans le téléphone de chez la duchesse ! — Ah ! c'est elle ? ... Je t'en prie, Ermine, sache te modérer... on peut très bien entendre, même quand tu ne parles pas dans le téléphone. — Tranquillise-toi, mon ami, elle ne m'entend pas ; c'est le valet de chambre qui est à l'appareil et qui te demande en toute urgence... C'est admirable, vraiment ! ... Madame la duchesse vient de se trouver mal et c'est mon mari que l'on fait demander ! ... Vas-tu faire aussi le garde-malade chez elle ? — Le notaire avait bondi sur le téléphone en écartant presque brutalement sa femme, qui semblait de chavirer un peu, pour pouvoir courir ses reproches, tout à l'heure ; mais elle était presque prise de gaieté, en voyant la désillusion qui se peignait d'abord sur les traits de son mari, puis son indignation, ses protestations contre la neu-

velle extravagante, que le valet de chambre croyait devoir lui communiquer. — Vous êtes fou, mon ami ! interrompit tout de suite le notaire, bien qu'il sentit à quel point cela devait être exact. — Mais il était certain de répondre à l'avance à la volonté de la duchesse, en établissant que cela était de toute impossibilité ; que si Monsieur le duc était parti si précipitamment, Madame la duchesse ne pouvait pas ne pas en avoir été avisée, et qu'il ne venait voir dans son évanouissement qu'une simple coïncidence.

— Je ne puis que te plaindre, ma pauvre amie, de tout juger aussi faussement ! ... La duchesse de Ponteno-Novio avait, en sa vie d'épouse, causé bien des stupéfactions à son vieil ami, le notaire Ambroise Mahardy, par exemple, lorsqu'elle parvenait à embrasser en souriant quelque maîtresse du duc, ou qu'elle le soignait, sans lui poser la moindre question indiscrète, lorsqu'il lui rapportait quelque blessure d'un duel, dont elle n'était pas la cause, ce qui était arrivé deux fois... où qu'elle acceptait d'emmener dans sa voiture une maîtresse du duc, parce qu'un mari jaloux avait eu soupçon de la faute... tout à coup... Mais aucune de ces stupéfactions n'aurait pu se comparer à celle qu'il éprouva, ce matin, quand il arriva à l'hôtel de la duchesse, effroyablement bouleversé par les quelques renseignements que lui avait dit le valet de chambre dans le premier moment d'effolement.

La balise du Thermomètre

Le froid rigoureux persiste et le thermomètre marque cette nuit, au Sémaphore, à une heure, huit degrés au-dessous du point de congélation.

Dans le centre de la ville, on a enregistré, à la même heure, le chiffre de — 5°.

A l'occasion de l'anniversaire de S. M. l'Empereur d'Allemagne, M. le Pasteur Spanoth, de Paris, fera, dimanche prochain, à 10 heures, un service pontifical en langue allemande à la Chapelle, rue Dubocage-de-Biéville, 11.

Les Bandits de Lille

Nous avons annoncé tout récemment l'arrestation à Paris d'un aide pharmacien, Louis Niquet, qui fut un court séjour en notre ville.

On se rappelle que Louis Niquet, accusé d'avoir assassiné Mlle Magnier, rentière, à Amiens, avait dénoncé comme étant les auteurs principaux du crime, deux lillois nommés Theron et Felizatti.

Après quelques jours de répit, Louis Niquet a été arrêté, jeudi, dans le cabinet de M. Binet, juge d'instruction, où, en présence de M. Water, chef de la brigade mobile de Lille, le magistrat lui a fait subir un interrogatoire qui n'a pas duré moins de cinq heures.

Cet interrogatoire avait pour objet de connaître si Niquet et ses complices n'étaient pas également les auteurs de l'assassinat d'un chauffeur d'automobile, nommé Delabarre, trouvé mort près de Lezennes.

Après avoir soutenu qu'il n'était pour rien dans le crime de Lezennes, le jeune bandit, convaincu de mensonge, a eu un accès de franchise :

« Hé bien, oui, a-t-il spontanément déclaré — j'y étais, oui, mais je n'ai rien fait. Voilà ce qui s'est passé : Theron et Felizatti m'avaient dit : « Piquez-tu en encore avec nous, tu vas nous aider, nous avons un beau coup à faire qui nous rapportera plus que la sale histoire d'Amiens : va te connaître de bonne heure et, demain, à cinq heures, debout. » En effet, le samedi 8 novembre, Theron et Felizatti venaient me chercher à cinq heures et m'emmenaient avec eux. Une fois le jour levé, ils louaient le taxi-auto du chauffeur Delabarre et se laissent conduire dans une direction qu'il m'est impossible d'indiquer.

Près de Lezennes, Theron et Felizatti ont fait arrêter la voiture : Evident, ils ont fait Delabarre à coups de revolver et nous l'avont transporté d'un terrain vague, puis l'un d'eux s'est mis au volant et nous a conduits dans une autre direction. J'ai vu qu'on rechargeait les revolvers, mais moi j'étais l'ordre de rester dans la voiture et de ne pas bouger. Je devais seulement faire le guet au moment où j'étais assis, m'étais dit Theron et Felizatti, de dévaliser un camion de roquette. Ils avaient à cet endroit, il devait passer, mais il fallait faire vite pour y arriver.

Malheureusement, l'auto a eu une panne. Personne ne sachant réparer, nous avons pris la fuite et nous sommes rentrés à Lille. C'est à ce moment que j'ai pris le train pour Paris. J'en avais assez de ces aventures !

Au sujet de l'assassinat de Mme Magnier, Niquet a répété qu'il avait seulement fait le guet et que la septuagénaire avait été ligotée et étranglée par Theron et Felizatti.

Toutefois, en raison des efforts que le jeune bandit fait pour atténuer sa responsabilité, on se méfie de ses déclarations.

FINE D'ALGERIE

Exposition internationale de Gand

Un poids lourd passera...

Mme Sorel, demeurant aux Acacias, se trouvait à vendre du poisson quand, vers cinq heures un quart, dans la rue de Normandie, à l'angle de la rue Massillon, sa voiture à bras encombrait quelque peu le chemin.

Vint à passer le camion automobile de la minoterie Paumier, de Rolleville. Son conducteur, M. Auguste Amelin, averti de son arrivée au moyen de sa trompe, mais Mme Sorel ne gara pas assez à temps sa voiture. Celle-ci fut renversée et fort malmenée par le poids lourd.

Il n'en fallait pas plus pour qu'un rassemblement de deux cents personnes se formât aussitôt dans cette rue si fréquentée, pendant qu'un agent verbalisait.

Une enfant brûlée

Un pénible accident s'est produit, jeudi après-midi, chez Mme Carton, demeurant rue Bazan, 48.

Vers cinq heures, la bonne était en train de procéder devant le fourneau à la toilette d'une enfant, Anne-Carion, âgée de deux ans, qu'elle tenait sur ses genoux.

Dans la cuisine se tenait le jeune frère de la fillette qui, tout en jouant, s'approcha du feu et renversa une casserole d'eau. Cette eau ébouillantée, mais le dessous du fourneau était rouge et l'eau qui rejaillit sur l'enfant s'était transformée en vapeur. La fillette fut brûlée sur diverses parties du corps, notamment aux reins et aux pieds.

Aux cris de son père, un garçon arriva dans la cuisine et transporta aussitôt son enfant à la pharmacie Clerc, rue Emile-Zola. Un premier panserment fut fait au bébé que sa mère emporta ensuite à son domicile. Un docteur a été appelé. On espère que les brûlures ne seront pas fatales.

Mandat d'amener

En vertu d'un mandat d'amener de M. Banaud, juge d'instruction du parquet du Havre, le nommé Léopold Poulain, âgé de 49 ans, garçon boulanger, sans domicile fixe, a été conduit au parquet, jeudi, par les agents de la Sûreté Delavigne et Levéque.

Poulain est soupçonné d'un léger abus de confiance.

Vient de paraître pour 1914

Le Dictionnaire de Pharmacie, guide de la santé illustré, publié par la Grande Pharmacie des Halles Centrales, 56, rue Voltaire. — Le Havre.

Chute dans un Escalier

En descendant l'escalier de son domicile jeudi soir, vers six heures et quart, Mme Bouvier, âgée de 81 ans, demeurant 8, rue Sérilly, glissa sur une marche et tomba. Elle se fit dans cette chute une blessure à la figure pour laquelle elle a reçu les soins de M. le docteur Lierry.

L'état de la blessée ne présente pas de gravité.

Trouvaille

Un trou de postes, en cours de portance, a trouvé sur la voie publique un portefeuille contenant une certaine somme. Il a été déposé ce porte-monnaie entre les mains du receveur des postes, à qui la personne qui l'a perdu peut le réclamer.

UN PRODUIT ACTIF

La lotion Le Duc arrête radicalement la chute des cheveux.

Elle restitue à la chevelure anémiée par les maladies microbiennes, ou l'arthritisme ses qualités naturelles d'épaisseur, de longueur, de brillant et de vitalité.

Dépôt : Grande Pharmacie des Halles Centrales, 56, rue Voltaire. Prix 3 fr. 50 le flacon.

Blessée à l'Usine

Le personnel féminin de l'usine de la Société anonyme Westinghouse a été mis en émoi hier matin par un accident dont a été victime une ouvrière d'importance. Cette femme, Marie Cauvin, demeurant à Eponville, au moulin des Sapins, dirigeait une machine servant au découpage de feuilles de zinc.

Tout à coup, sa main ayant glissé sur la pièce qu'elle possédait, elle se trouva happée par les pointons et eut plusieurs doigts sectionnés.

Les premiers soins lui furent donnés à l'infirmerie de l'usine, puis elle fut transportée à l'Hospice Général.

Tragique Suicide

Un malade, en traitement dans notre ville, s'est tranché la gorge avec un rasoir.

M. Gibert, commissaire de police, informé de ce drame, se rendit hier matin sur les lieux pour procéder à une enquête.

Le défunt est M. Charles Tubach, né le 3 mai 1869, à Pau (Basses Pyrénées).

M. Tubach, qui est l'un des associés intéressés de la maison Guez Brothers et Ce de Chicago, était arrivé au Havre en compagnie d'une femme nommée Schœber, avec un congé de trois mois pour se soigner.

Le malade a agi lors d'une crise de neurasthénie aiguë.

Une Jambe ensée

Hier soir, vers dix heures, M. François Crochomeur, âgé de 49 ans, journalier, demeurant 13, rue de Lodi, était descendu à son atelier, dans la cour de son immeuble, lorsqu'il perdit pied sur la glace et tomba si malheureusement qu'il se fractura la jambe gauche.

Le poste de police voisin fut prévenu et il fit le nécessaire pour emporter le blessé à l'Hospice Général.

M MOTET. DEBOUTE. 51, rue de la Bourse-17, r. de la... 1884

Le nommé Paul Juzzi, âgé de 23 ans, ferrassier sans domicile, a été arrêté jeudi soir, vers cinq heures, par le préposé des douanes Julien, alors qu'il venait de dérober un kilo de café.

Le nommé Jean-Baptiste Hervé, qui avait commis un vol de charbon sur le quai Colbert, ainsi que nous le disions hier, a été laissé en liberté.

AU REDACTEUR

Le Havre, 22 janvier 1914.

Monsieur le rédacteur du journal Le Petit Havre

Monsieur le rédacteur,

J'ai l'honneur de vous remercier d'un estimable journal pour avoir signalé un abus de l'encadrement des voies par les camions, particulièrement dans le passage de la rue Madame-Lafayette, entre la rue du Canon et la rue Casimir Périer. Ayant besoin de prendre cette voie pour me rendre rue Thiers, il était midi, par suite de l'encadrement provenant des voitures dételées occupant les deux côtés de la rue, force m'a été de faire machine en arrière sans que personne ne se dérange pour me permettre de continuer devant moi, et le fait se produit journellement.

Il me semble qu'il serait facile de faire cesser cet abus, car en somme les voies sont faites pour tous les véhicules.

Je ne doute pas que le service compétent fasse cesser cet abus et que le fait ne se renouvellera plus, ayant à temps y passer assez souvent pour ma part, cela rendait un réel service à ceux qui comme moi empruntent cette voie.

En vous priant d'excuser la longueur de cette lettre, je vous présente, Monsieur le rédacteur, mes salutations distinguées.

Un Lecteur assidu.

Tribune des Syndicats

Mouliniers, Pétroliers et Savonniers. — Remontez le régime des produits, au siège social, Cercle Franklin, à 2 h. 1/2 du soir.

Ordre du jour : Correspondance ; Congrès de l'Union des Syndicats ; questions diverses.

Conferences et Cours

Société d'Initiative d'Enseignement Scientifique par l'Aspect La France en Orient

Très renseigné par de patientes études et de nombreux voyages en Orient sur la situation que nous occupons en ces régions, M. Charles Diehl, le très distingué professeur de l'Université de Paris, est venu nous entretenir de l'importance que nous avons exercée dès longtemps dans ces régions et que de nombreuses institutions de tous ordres nous permettent encore d'exercer.

L'orientation géographique de la Syrie ne fut pas seulement le berceau des plus anciennes croyances, mais aussi qu'elle joua un rôle extrêmement important dans l'histoire des peuples.

Le Petit Havre

Si l'on va à Chypre, l'influence française y apparaît plus vivace encore. Avec l'occupation de la maison de Larnaca, les Français ont installé en français qui s'installa dans l'île ; les plus grands noms, les prélat sont français et pour leur bair de l'île de Larnaca sont architectes venus de France qui y travaillent.

Elle restitue à la chevelure anémiée par les maladies microbiennes, ou l'arthritisme ses qualités naturelles d'épaisseur, de longueur, de brillant et de vitalité.

Dépôt : Grande Pharmacie des Halles Centrales, 56, rue Voltaire. Prix 3 fr. 50 le flacon.

Blessée à l'Usine

Le personnel féminin de l'usine de la Société anonyme Westinghouse a été mis en émoi hier matin par un accident dont a été victime une ouvrière d'importance. Cette femme, Marie Cauvin, demeurant à Eponville, au moulin des Sapins, dirigeait une machine servant au découpage de feuilles de zinc.

Tout à coup, sa main ayant glissé sur la pièce qu'elle possédait, elle se trouva happée par les pointons et eut plusieurs doigts sectionnés.

Les premiers soins lui furent donnés à l'infirmerie de l'usine, puis elle fut transportée à l'Hospice Général.

Tragique Suicide

Un malade, en traitement dans notre ville, s'est tranché la gorge avec un rasoir.

M. Gibert, commissaire de police, informé de ce drame, se rendit hier matin sur les lieux pour procéder à une enquête.

Le défunt est M. Charles Tubach, né le 3 mai 1869, à Pau (Basses Pyrénées).

M. Tubach, qui est l'un des associés intéressés de la maison Guez Brothers et Ce de Chicago, était arrivé au Havre en compagnie d'une femme nommée Schœber, avec un congé de trois mois pour se soigner.

Le malade a agi lors d'une crise de neurasthénie aiguë.

Une Jambe ensée

Hier soir, vers dix heures, M. François Crochomeur, âgé de 49 ans, journalier, demeurant 13, rue de Lodi, était descendu à son atelier, dans la cour de son immeuble, lorsqu'il perdit pied sur la glace et tomba si malheureusement qu'il se fractura la jambe gauche.

Le poste de police voisin fut prévenu et il fit le nécessaire pour emporter le blessé à l'Hospice Général.

M MOTET. DEBOUTE. 51, rue de la Bourse-17, r. de la... 1884

Le nommé Paul Juzzi, âgé de 23 ans, ferrassier sans domicile, a été arrêté jeudi soir, vers cinq heures, par le préposé des douanes Julien, alors qu'il venait de dérober un kilo de café.

Le nommé Jean-Baptiste Hervé, qui avait commis un vol de charbon sur le quai Colbert, ainsi que nous le disions hier, a été laissé en liberté.

AU REDACTEUR

Le Havre, 22 janvier 1914.

Monsieur le rédacteur du journal Le Petit Havre

Monsieur le rédacteur,

J'ai l'honneur de vous remercier d'un estimable journal pour avoir signalé un abus de l'encadrement des voies par les camions, particulièrement dans le passage de la rue Madame-Lafayette, entre la rue du Canon et la rue Casimir Périer. Ayant besoin de prendre cette voie pour me rendre rue Thiers, il était midi, par suite de l'encadrement provenant des voitures dételées occupant les deux côtés de la rue, force m'a été de faire machine en arrière sans que personne ne se dérange pour me permettre de continuer devant moi, et le fait se produit journellement.

Il me semble qu'il serait facile de faire cesser cet abus, car en somme les voies sont faites pour tous les véhicules.

Je ne doute pas que le service compétent fasse cesser cet abus et que le fait ne se renouvellera plus, ayant à temps y passer assez souvent pour ma part, cela rendait un réel service à ceux qui comme moi empruntent cette voie.

En vous priant d'excuser la longueur de cette lettre, je vous présente, Monsieur le rédacteur, mes salutations distinguées.

Un Lecteur assidu.

Tribune des Syndicats

Mouliniers, Pétroliers et Savonniers. — Remontez le régime des produits, au siège social, Cercle Franklin, à 2 h. 1/2 du soir.

Ordre du jour : Correspondance ; Congrès de l'Union des Syndicats ; questions diverses.

Conferences et Cours

Société d'Initiative d'Enseignement Scientifique par l'Aspect La France en Orient

Très renseigné par de patientes études et de nombreux voyages en Orient sur la situation que nous occupons en ces régions, M. Charles Diehl, le très distingué professeur de l'Université de Paris, est venu nous entretenir de l'importance que nous avons exercée dès longtemps dans ces régions et que de nombreuses institutions de tous ordres nous permettent encore d'exercer.

L'orientation géographique de la Syrie ne fut pas seulement le berceau des plus anciennes croyances, mais aussi qu'elle joua un rôle extrêmement important dans l'histoire des peuples.

THÉÂTRES & CONCERTS

Grand-Théâtre

Avant-première. — La Chaste Suzanne Le Parfait cuisinier dramatique pourrait publier ces lignes :

« Pour faire une opérette à la sauce dite viennoise vous commencez par prendre un vaudeville français ou bien, pas trop faisandé, mais suffisamment pimanté cependant pour qu'il soit facilement adaptable au goût du jour. »

« Laissez-lui ses mots d'esprit. Cela, toutefois, n'est pas absolument indispensable, car il faut bien entendre que la musique fera à peu près tout le travail du théâtre. »

« D'écouter ce vaudeville en trois ou quatre actes, s'il ne l'est déjà. Managez duos, trios, quatuors, quintettes, et au-dessus si c'est votre bon plaisir. La Veuve Joyeuse s'est offert un septuor. »

« La carcasse étant établie, passez la au musicien. C'est ici que commence le principal travail. Le musicien s'attachera à mettre la pièce dans ce qui lui restera en cartons. Il usera et abusera de la valse, de la valse lente surtout qui sera chantée, dansée, mimée, et qui devra fournir le premier élément de succès. »

« Il est recommandé d'employer quelques personnages portant l'uniforme d'ambassadeurs, de gouverneurs, ou mieux d'officiers français. »

« L'officier français se porte beaucoup dans le théâtre viennois. Il est naturellement élégant, galant, avec une pointe de galanterie et un air de bon vivant. Il est militaire habillé militaire. »

« Lorsque tout cela sera présenté, ainsi qu'il vient d'être dit, on encadrera le tout d'une mise en scène pittoresque, brillante et mouvementée. On servira chaud en évitant de passer au four. Les choses du théâtre ont en effet, tout à redouter de « four », surtout lorsque celui-ci est noir. »

En suivant ces préceptes à la lettre, il est aisé de faire presque mécaniquement une opérette à la sauce viennoise, que le succès suivra peut-être.

Le Grand Théâtre, que nous théâtrons depuis ce soir pour la première fois, est absolument conforme à la formule. C'est un ancien vaudeville de Antony Mars et de Maurice Desvallières, Le Fils à Papa, à travers lequel le compositeur Jean Gilbert a semé une série de valse et meilleures ni plus mauvaises, au reste, que celles qui assurent la vogue à la Veuve ou au Comte de Lombardie.

Les virtuoses imprudent de raconter un vaudeville. Ce genre, éminemment léger et passablement fragile, résiste peu à l'analyse, du moins, sa gaieté s'évapore singulièrement dans la narration des menus détails.

Indiquons brièvement qu'il s'agit ici d'une famille des plus honorables où le père, M. des Aubrais, a une double existence paradoxale. Le cas n'est pas précédemment nouveau au théâtre, et peut-être ailleurs.

M. des Aubrais est académicien et distribue, le jour, des prix de vertu. Le soir, c'est un joyeux fêtard, habitué des cabarets où l'on s'amuse.

La famille comprend encore un fils, Hubert, bruyant poète, impatient de connaître la vie ; la fille, Jacqueline, innocente et pure, qui se fiance à son cousin René, lieutenant de dragons, pour ses faire monter par lui les bas dans un monde qu'elle voudrait connaître.

Le Grand Théâtre nous revient avec son époux, parfumeur et chef d'écaudron de territoriale, pour remercier M. des Aubrais du prix de vertu qu'il a fait décerner.

Appelé pour une période de vingt et un jours, Pomarel laisse dans cette famille respectable sa femme qui, soudain, reconnaît dans le cousin René l'un de ses derniers amants... René vient est donné pour le soir même au Moulin Joyeux.

Vous avez deviné que tous ces pantins sont se rencontrer, par hasard au Moulin Joyeux, au second acte : le fils Hubert qui remplace son cousin René auprès de la Chaste Suzanne, le père des Aubrais qui vient se divertir ; Jacqueline, qui a désigné à René le Moulin Joyeux comme première étape de l'invitation, et Pomarel, qui a raté son train et s'achève là, plus joyeux encore que le Moulin.

Reconstituez. Abrutissements. Claquements de portes.

Tout ce monde se retrouve, bien entendu, au troisième acte. Chacun rentre en tapinois. La baronne des Aubrais, qui n'a rien soupçonné d'anormal dans la nuit, se prépare à recevoir un nouveau domestique.

Celui-ci se présente quand toute la famille prend le déjeuner du matin et, coup de théâtre, se trouve être précisément Alexis, le maître d'hôtel du Moulin Joyeux...

Tout s'arrange en fin. La morale, passablement clouée au carreau de ces deux actes, triomphe au dénouement dans la joie d'un mariage et l'effusion des embrassades familiales.

Telle est la pièce qui sera « créée » ce soir sur notre scène et qui viendra renouveler, pour quelques soirs de succès, espérons-le, un répertoire genre viennois sur lequel on comptait naguère beaucoup, mais dont la vogue semble devoir n'avoir été qu'une flamme de paille allumée au feu de la rampe.

A.-H.

Rappelons que c'est ce soir samedi qu'aura lieu sur notre scène municipale, la création de La Chaste Suzanne, 3 actes des plus amusants, d'une vogue irrésistible et d'une musique des plus gaies, cet ouvrage sera également donné demain dimanche, en matinée à 2 h. 1/2, et le soir à 8 h. 1/2. La location pour ces représentations est ouverte dès aujourd'hui.

La direction du Grand-Théâtre informe qu'elle prépare pour lundi sa représentation populaire, création au Havre, un drame social en 7 tableaux L'Enfant du Ruisseau, dû à la collaboration de MM. Albert Lambert et Fernand Meynet. Ce drame obtient un très grand succès à Paris, tant tout à fait moderne l'exacte des aspirations, des pensées les plus nobles, et l'on peut suivre en regardant défiler les tableaux, les progrès de l'Enfant du Ruisseau, qui par son seul courage et ses rares vertus parvient au faite des honneurs, malgré les embûches de rivaux jaloux qui ne reculeraient pas devant un crime pour le faire disparaître. Nul doute que nos concitoyens amateurs du genre ne se pressent en foule pour applaudir cet intéressant ouvrage donné moitié prix à toutes places.

Bureaux à 8 heures. Rideau à 8 h. 1/2.

Théâtre-Cirque Omnia

CINEMA OMNIA PATHÉ

Aujourd'hui samedi, à 9 heures, représentation de l'extraordinaire programme de la semaine, avec le beau roman d'Icteur Malot, Sans Famille. Le programme est complété de vues comiques et des dernières actualités du Pathé-Journal.

Nous recommandons aux personnes désireuses de s'assurer de bonnes places, de prendre leurs billets en location.

Bureau de location ouvert comme d'usage. Tous les soirs à la sortie, service spécial de tramways.

Salle des Fêtes de l'Euro

Mardi, unique représentation de Roger la Honte, le célèbre drame de Jules Mary et Gussier.

Bureaux 8 heures, rideau 8 h. 1/2.

Folies-Bergère

A LA GARE! A LA GARE! Le grand succès de l'année. Scènes nouvelles. Tableaux nouveaux.

Mlle Kühr, comédienne ; MM. Delpeire, Le Pelletier, Gill Pack, Seylis, Debert Fitozini, Ledocq, Gilbert-M., Mlle Grotot et toute la troupe.

Cinéma Gaumont

Le nouveau programme de Gaumont n'est pas moins intéressant que ses devanciers ; et les représentations qui seront données pendant cette semaine s'annoncent comme devant présenter un réel attrait pour nos concitoyens.

Le nombre public qui garnissent hier la salle du Gaumont Havrais, a applaudi chaleureusement à chacun des films qui défileront sur l'écran.

Tout à tour, les trois grands drames : La Rencontre, La corde sur l'échelle et Le Crime sans tache, ont mis en relief une intrigue très attachante, une interprétation impeccable et une mise en scène très soignée. On a assisté, dans le Crime sans tache, à une palpitante course de bicyclette, et dans La corde sur l'échelle, on a vu quelques belles photographies.

Dans une de ces charmantes comédies qui obéissent à la règle des suifragés du public, Léonce et sa gracieuse partenaire, furent appréciés par l'audience. Ils sont d'ailleurs tous deux charmants dans Les deux femmes de Monsieur G. Le Gaumont actualités présente de nombreuses et fort intéressantes photographies.

On remarquera un film sur les furberies de l'aviateur Latham, qui fera revivre le souvenir du héros de l'air.

C'est avec empressement que les amateurs de boxe iront voir le film qui retrace toutes les péripéties du fameux combat, pour le titre de champion du monde, entre Joe Jackson et Sam Langford. On pourra sans difficulté suivre le combat.

A cette liste déjà longue de nombreux captivités, viennent s'ajouter d'autres films dont la valeur n'est pas moindre. Aussi le plus grand succès est-il assuré.

Anciens Elèves des Ecoles rues

Gustave-Flaubert et Piedfort

Les sociétaires, les familles et les amis sont informés que pour donner un concert annuel de l'Association son attrait habituel, le Comité s'est assuré le concours de : M. E. Leloutch, mezzo-soprano, de Rouen ; M. Jackson, jongleur comique, du Brasford de Londres ; M. Marcel Béd, excentric-musical, de Paris ; Mme Dermoville ; MM. Raymond, Eymas et Bryeau, du Havre. Orchestre sous la direction de Mlle Steplian.

Cette matinée aura lieu salle de la Lyre Havraise, le mercredi 24, à 8 heures de l'après-midi, sous la présidence de M. Benoist, sous-préfet du Havre.

Nous remercions au programme, la charmante comédie de Henry Mürger : Le Bonhomme judas.

Nous sommes instantanément priées de bien vouloir adopter un genre de coiffure qui ne puisse gêner les spectateurs placés derrière les rideaux.

Il ne sera délivré aucune place à l'entrée et les tickets numérotés seront rigoureusement exigés.

La salle étant presque entièrement garnie, la location sera clos d'une façon irrévocable dimanche 25 courant, à midi (à l'Ecole rue Gustave Flaubert).

Les autres locations annoncées pour les 23 et 30 janvier sont supprimées.

Il n'y a qu'un PIANOLA

Fabrique et vendu exclusivement par THE ZOLIAN COMPANY

32, Avenue de l'Opéra, Paris

AGENT REGIONAL : DESFORGES

45, Rue Thiers, Le HAVRE

Bulletin des Sports

Football Rugby

Havre Athlétique Club. — On ne sait encore si sera possible de disputer demain les rencontres annoncées, car l'état de la mer, qui rendrait difficile les terrains pratiqués.

En cas de remise des matches, un entraînement obligatoire pour les équipes première et seconde aura lieu à Biéville, à 9 h. 30 du matin. Sont convoqués :

Équipe première, à Biéville : Ducazes, Engelbach, J. Favet, Gardet, Guéroul, J. Coisadan, Goree, Tint, Allen, Lewis, Girardet, A. Coisadan,





UN NOUVEL ALEXANDRE DUMAS VIENT DE SE RÉVÉLER!

LE CAPITAINE LA GARDE ROMAN INÉDIT DE CAPE ET D'ÉPÉE par Georges SPITZMULLER

Les prouesses accomplies par les plus fabuleux héros de cape et d'épée ne sont rien auprès de celles de CAPITAINE LA GARDE...

CE VOLUME de 384 pages est vendu exceptionnellement 35 CENTIMES, au lieu de 65 Centimes, dans les Librairies et Gares (Envoi fco contre 50 Cent.)

Vous tous qui avez conservé l'ineffaçable souvenir de d'Artagnan; qui avez vibré et frémi, émus, attendris, subjugués à des prouesses jusqu'ici sans rivales...

Je guéris la Hernie

Demandez-moi un Echantillon Gratuit de mon Traitement, ma Brochure et des renseignements complets sur ma Garantie de 5,000 Francs.

Cette assertion n'est pas la conclusion d'une réclamation insensée émanant d'un quelconque personnage irresponsable. C'est un fait certain, une déclaration sincère et irréfutable dont le prestige peut être établi à tout moment par des milliers de personnes guéries non seulement en Angleterre, mais en France, en Belgique et dans tous les autres pays du monde.



Ma brochure, dont je me ferai un plaisir de vous adresser un exemplaire gratuitement, explique clairement comment vous pouvez vous-même être guéri, et ce de la façon la plus simple du monde...

Nul doute que vous éprouverez un grand intérêt à recevoir, en même temps que ma brochure et un échantillon de mon traitement, des attestations signées de personnes que j'ai guéries radicalement. Ne perdez pas votre temps à dépenser un argent fou pour trouver ailleurs ce que vous offre ma méthode.

COUPON GRATUIT Dr. WM. S. RICE (P. 4102), 8 & 9, Stonecutter Street, LONDRES, E. C., Angleterre.

CAVES GÉNÉRALES

Eaux-de-Vie d'Algérie

Table listing various types of Eau-de-Vie d'Algérie (trèfle bleu, trèfle rouge, Fine d'Algérie) and their prices per liter.



TISANE DU BON PASTEUR Une goût très agréable, se recommande pour la guérison des Rhumes, Bronchites, Grippe et toutes les Affections de la Poitrine.

VERMOUTH FLORE BITTER TOPAZE Choix extra Vente en Gros : P. DANVERS, Havre (4538)

DENTIERS BIEN FAITS par M. MOTET, DENTISTE 52, rue de la Bourse, 17, rue Marie-Thérèse

VICHY-QUINA Apéritif Tonique et Fortifiant aux SELS DE VICHY

Représentant : René LE CESNE, 164, rue Victor-Hugo, Le Havre (Téléph. 19 03)



BANDAGES BAS A VARICES CEINTURES Pour avoir des BANDAGES, bas à varices, ceintures, etc., de Qualité EXTRA, de fabrication solide et élégante...

LE RETOUR D'AGE

(Age critique) et toutes ses conséquences NE SONT PLUS A CRAINDRE Toutes les conséquences qui en dérivent: Vertiges, Bouffées de Chaleur, Sueurs froides, Varices, Hémorroïdes, Congestions, Fibromes, ne sont plus à craindre si on fait usage du THE FIBRA

Exclusivement composé de Plantes

PRIX : la boîte 2 fr. 50 ; par poste, 2 fr. 70 DÉPOT : HERBORISTERIE PARISIENNE 78, Rue de Paris, 78 - LE HAVRE

Grand Garage Georges Lefebvre

89-91, Cours de la République - HAVRE Pneumatiques "MACINTOSH" Agence des voitures "LE ZÈBRE" - Voitures légères "FORD" Voitures "DARRACQ"

DEMANDER LES CATALOGUES Les VOIR et les ESSAYER.

POMMES A CIDRE A VENDRE Bons crus, Qual. des Gavernes, Tente de Garentan. (3324)

VANNERIE A. DRIEU 2 rue Jules-Lecesse - Havre

Volets mécaniques en fer et bois Systèmes Brevetés RENOUD, Constructeur 58, Rue de l'Église, 58 Téléphone : 13.71 (3034)

Fabrique de Boîtes Postales pour Echantillons de Liquides et Corps gras SEVESSAND FRÈRES 25, rue du Général-Faidherbe

BOITES RONDES fer-blanc et BOITES en BOIS pour Laboratoires Chimie, Pharmacie, Médecine et Vétérinaire

BOITES à Cais, carton ondulé, pour expéditions en postaux 8, 12, 16, 20, 24, 28, 32, 36, 40, 44, 48, 52, 56, 60, 64, 68, 72, 76, 80, 84, 88, 92, 96, 100

BOITES à Cais, carton ondulé, pour expéditions en postaux 8, 12, 16, 20, 24, 28, 32, 36, 40, 44, 48, 52, 56, 60, 64, 68, 72, 76, 80, 84, 88, 92, 96, 100

ONZE GRANDS PRIX HORS CONCOURS RHUM CHATELAIN ARÔME, FINESSE INCOMPARABLES

AVIS DIVERS

Les petites annonces AVIS DIVERS, maximum six lignes sont tarifées 2 fr. 50 chaque.

PRINCIPAL EMPLOYÉ sérieux, capable de diriger un bureau, est demandé de suite. Indique de se présenter sans références sérieuses. Écrire E. C. 633, poste restante. Havre, central. (3312)

ON DEMANDE un Employé sérieux pour dehors et intérieur; un jeune homme pour dehors. S'adresser: Aug. BAYLE et C, 8, place Jules-Ferry, Le Havre. (33482)

ON DEMANDE de suite des AIDES-CANTONNIERS S'adresser, 101, Cours de la République. 34.35 (3385)

ON DEMANDE Un Jeune Homme de 15 à 16 ans ayant déjà travaillé dans un bureau. Prendre l'adresse au bureau du journal (33182)

JEUNE HOMME pour fini les courses et travaux de magasin, est demandé de suite. Références exigées. Écrire R. P. 1335, poste restante. Havre, central. (33212)

ANCIEN COMMERÇANT 35 ans, très mûr, demande un PLACEMENT sans connaissance spéciale. Peut fournir caution. Écrire J.-C. M. Denis, au bureau du journal. (33122)

ON DEMANDE une Matelasse ère bien en contact du métier, payée à la semaine. Prendre l'adresse au bureau du journal. (3309)

ON DEMANDE une BONNE sachant faire la cuisine, munie de bonnes références. Bons gages. S'adresser rue d'Épreménil, 53. (33112)

ON DEMANDE Bonne à tout faire et Jeune Bonne de 15 ans environ pour bébé, bon nourrir, non logée, présentée par parents. Prendre l'adresse au bureau du journal. (3330)

A VENDRE BOIS D'OCCASION ET PANNEAUX

F. LEJEUNE, 17, rue Joubert Chantier : rue Gustave-Brindeau. Dépôt : A l'Ermitage, H. NORET, av. de Frilleuse

ON DEMANDE UNE BONNE d- 18 à 20 ans S'adresser 20, rue Fénélon, Havre. (33152)

BLANCHISSEUSE-REPASSEUSE demande linge au morceau ou journées repassage dans Maison bourgeoise. - Prendre l'adresse au bureau du journal. (3312)

MÉNAGE sans enfants, le mari 50 ans, très sérieux, la femme 42 ans, bonne cuisinière, demande emploi de Garde de Château, Concierge ou emploi similaire. Pourrait faire les encombrants et fournirait caution au besoin. Bonnes références. - S'adresser E. D., chez M. DEVAUX, 130, rue du Bois-au-Gog, aux Ancêtres, Gravelle. 32.24 (33262)

ON DEMANDE à louer pour Pâques APPARTEMENTS de 3 pièces Très pressé. Prendre adresse bureau du journal. (33212)

FONCTIONNAIRE colonial, en congé pour 9 mois, cherche à louer de suite, Petit Pavillon ou Appartement comp de 3 ou 4 pièces, au centre, de préf. bien situés, pas près la mer. - S'ad. LASCARINE, 30, rue de Montmorency, Gravelle. c.

ON DEMANDE A LOUER de suite, pour trois mois, 2 ou 3 pièces meublées, au centre. Écrire au bureau du journal, à M. RENÉ. (33122)

ON DEMANDE A LOUER pour St-J ou, Pavillon, 5 pièces, quartier Quatre-Chemins ou environs. On achèterait Pavillon, 8 à 10,000 fr. Écrire au bureau du journal, init. M. S. 10. (3309)

En Vente au Bureau du Journal Feuilles de Déclarations de Versement POUR LES RETRAITES OUVRIÈRES

IMPRIMERIE du Petit Havre

35, Rue Fontanelle, 35

COMMERCIALES, ADMINISTRATIVES et Industrielles

AFFICHES, BROCHURES CIRCULAIRES

CARTES, CATALOGUES

CONNAISSANCEMENTS MEMORANDUMS

TÊTES DE LETTRES

FACTURES - REGISTRES ENVELOPPES, ETC.

BILLETTS DE NAISSANCE ET DE MARIAGE

LETTRES DE DÉCÈS Travail soigné et Exécution rapide

On trouve LE PETIT HAVRE à PARIS à la LIBRAIRIE INTERNATIONALE 108, rue Saint-Lazare (immeuble de l'Hotel Terminus)

FORNÉAUX Économiques municipaux

Les Fourneaux situés rue Beauverger, 20, et à la Tente-Abri des Ouvriers, quai d'Orléans, sont ouverts tous les jours, depuis huit heures du matin. Les bons de Fourneaux Économiques à 10 centimes sont exclusivement en vente à la Recette Municipale.

Biens à Vendre

Étude de M. D. RENAULT, avoué au Havre. Licitations LE VAILLANT DU DOUET

A VENDRE en l'audience du Tribunal civil de Havre, au Palais de Justice, boulevard de Strasbourg, le Vendredi 6 Février 1914, à deux heures du soir.

PREMIER LOT Propriété sise à Paris, rue Copernic, n° 43 (sixième arrondissement), dit de la Porte-Dauphine, comprenant trois corps de bâtiments, pavillon, jardin, cur, écurie, remise, le tout d'une contenance d'environ 852 mètres carrés.

Revenu annuel : 10,150 fr. Mise à prix : 150,000 fr.

DEUXIÈME LOT Grande Ferme, sise à la Chaux-Milieu, commune de Gailly, canton de Nevers (Nièvre). Occupée par M. Bramard. Contenance totale environ : 25 hectares 35 ares 52 centiares. Revenu annuel : 13,000 fr. Mise à prix : 150,000 fr.

TROISIÈME LOT Ferme, sise à Gravelle-Sainte-Honorine, et partie sur Sainville, hameau de la Mare-au-Clerc, comprenant maison d'habitation et divers bâtiments, jardins, terre de 1 hectare, occupée par Mme veuve Leclercq. Contenance totale : environ 2 hectares 77 ares. Revenu annuel : 422 fr. Mise à prix : 5,000 fr.

S'adresser pour tous renseignements à M. RENAULT et ROUSSEL, avoués au Havre, N° 118, rue de la République, N. B. - Les enchères ne seront reçues que par ministère d'avoué.

On trouve LE PETIT HAVRE à PARIS à la LIBRAIRIE INTERNATIONALE 108, rue Saint-Lazare (immeuble de l'Hotel Terminus)

FORNÉAUX Économiques municipaux

Les Fourneaux situés rue Beauverger, 20, et à la Tente-Abri des Ouvriers, quai d'Orléans, sont ouverts tous les jours, depuis huit heures du matin. Les bons de Fourneaux Économiques à 10 centimes sont exclusivement en vente à la Recette Municipale.

A LOUER DE SUITE : GRAND MAGASIN à trois étages, avec ba eaux cour, etc., propre à tout commerce, sis boulevard de Strasbourg, 160 - Faculté d'y adjoindre un terrain nu de 200 mètres carrés communicant. S'adresser chez M. CHALOT et C, 4, rue Edouard-Lafont (4) dans la Société des Brouettiers du

Biens à Vendre

Étude de M. Paul ROUSSEL, licencié en droit, avoué au Havre, 129, boulevard de Strasbourg. Assistance judiciaire. Décision du vingt-deux novembre mil neuf cent treize.

Séparation de Biens D'un jugement rendu par défaut par la première chambre du Tribunal civil du Havre, le vingt-deux janvier mil neuf cent quatorze, enregistré.

Entre : Madame Miriam WORMSER, épouse du sieur Jacob Hoffmann, marchand ambulant, avec lequel elle demeure au Havre, 29, quai Casimir-Delaunay.

Demanderesse ayant M. Paul Roussel, pour avoué.

Et : le Monsieur Jacob ROUSSEL, marchand ambulant, demeurant au Havre, 29, quai Casimir-Delaunay.

Monsieur Albert SAVARY, arbitre de commerce, demeurant au Havre, 63, rue de Normandie, en sa qualité de liquidateur judiciaire du sieur Hoffmann, nommé à cette fonction par jugement du Tribunal de commerce en date du vingt-sept octobre mil neuf cent treize, enregistré.

D'autre part. Défendeurs détaillés. Il appert que la séparation de biens a été prononcée d'entre ledits époux Hoffmann.

Pour extrait : (0000) Signé : Paul ROUSSEL.

Annouces Légales

Étude de M. HARTMANN, notaire au Havre. Brouettiers du Grand-Corps de la Ville du Havre

Snivant acte reçu par M. Hartmann, notaire au Havre, le quinze janvier mil neuf cent quatorze, Monsieur Élie-Emile-Joseph Bizet, directeur honoraire de la succursale du Grand-Corps de la Ville du Havre, demeurant au Havre, rue du Lycée, n° 14, a vendu à Monsieur René-Emile Lebiguais, commis de deniers, demeurant au Havre, rue Gustave-Fleuret, n° 32.

Une place ou action portant le numéro quarante-huit (48) dans la Société des Brouettiers du

Annouces Judiciaires

Étude de M. Paul ROUSSEL, licencié en droit, avoué au Havre, 129, boulevard de Strasbourg. Assistance judiciaire. Décision du vingt-deux novembre mil neuf cent treize.

Séparation de Biens D'un jugement rendu par défaut par la première chambre du Tribunal civil du Havre, le vingt-deux janvier mil neuf cent quatorze, enregistré.

Entre : Madame Miriam WORMSER, épouse du sieur Jacob Hoffmann, marchand ambulant, avec lequel elle demeure au Havre, 29, quai Casimir-Delaunay.

Demanderesse ayant M. Paul Roussel, pour avoué.

Et : le Monsieur Jacob ROUSSEL, marchand ambulant, demeurant au Havre, 29, quai Casimir-Delaunay.

Monsieur Albert SAVARY, arbitre de commerce, demeurant au Havre, 63, rue de Normandie, en sa qualité de liquidateur judiciaire du sieur Hoffmann, nommé à cette fonction par jugement du Tribunal de commerce en date du vingt-sept octobre mil neuf cent treize, enregistré.

D'autre part. Défendeurs détaillés. Il appert que la séparation de biens a été prononcée d'entre ledits époux Hoffmann.

Pour extrait : (0000) Signé : Paul ROUSSEL.

Annouces Judiciaires

Étude de M. Paul ROUSSEL, licencié en droit, avoué au Havre, 129, boulevard de Strasbourg. Assistance judiciaire. Décision du vingt-deux novembre mil neuf cent treize.

Séparation de Biens D'un jugement rendu par défaut par la première chambre du Tribunal civil du Havre, le vingt-deux janvier mil neuf cent quatorze, enregistré.

Entre : Madame Miriam WORMSER, épouse du sieur Jacob Hoffmann, marchand ambulant, avec lequel elle demeure au Havre, 29, quai Casimir-Delaunay.

Demanderesse ayant M. Paul Roussel, pour avoué.

Et : le Monsieur Jacob ROUSSEL, marchand ambulant, demeurant au Havre, 29, quai Casimir-Delaunay.

Monsieur Albert SAVARY, arbitre de commerce, demeurant au Havre, 63, rue de Normandie, en sa qualité de liquidateur judiciaire du sieur Hoffmann, nommé à cette fonction par jugement du Tribunal de commerce en date du vingt-sept octobre mil neuf cent treize, enregistré.

D'autre part. Défendeurs détaillés. Il appert que la séparation de biens a été prononcée d'entre ledits époux Hoffmann.

Pour extrait : (0000) Signé : Paul ROUSSEL.

Annouces Judiciaires

Étude de M. Paul ROUSSEL, licencié en droit, avoué au Havre, 129, boulevard de Strasbourg. Assistance judiciaire. Décision du vingt-deux novembre mil neuf cent treize.

Séparation de Biens D'un jugement rendu par défaut par la première chambre du Tribunal civil du Havre, le vingt-deux janvier mil neuf cent quatorze, enregistré.

Entre : Madame Miriam WORMSER, épouse du sieur Jacob Hoffmann, marchand ambulant, avec lequel elle demeure au Havre, 29, quai Casimir-Delaunay.

Demanderesse ayant M. Paul Roussel, pour avoué.

Et : le Monsieur Jacob ROUSSEL, marchand ambulant, demeurant au Havre, 29, quai Casimir-Delaunay.

Monsieur Albert SAVARY, arbitre de commerce, demeurant au Havre, 63, rue de Normandie, en sa qualité de liquidateur judiciaire du sieur Hoffmann, nommé à cette fonction par jugement du Tribunal de commerce en date du vingt-sept octobre mil neuf cent treize, enregistré.

D'autre part. Défendeurs détaillés. Il appert que la séparation de biens a été prononcée d'entre ledits époux Hoffmann.

Pour extrait : (0000) Signé : Paul ROUSSEL.

Annouces Judiciaires

Étude de M. Paul ROUSSEL, licencié en droit, avoué au Havre, 129, boulevard de Strasbourg. Assistance judiciaire. Décision du vingt-deux novembre mil neuf cent treize.

Séparation de Biens D'un jugement rendu par défaut par la première chambre du Tribunal civil du Havre, le vingt-deux janvier mil neuf cent quatorze, enregistré.

Entre : Madame Miriam WORMSER, épouse du sieur Jacob Hoffmann, marchand ambulant, avec lequel elle demeure au Havre, 29, quai Casimir-Delaunay.

Demanderesse ayant M. Paul Roussel, pour avoué.

Et : le Monsieur Jacob ROUSSEL, marchand ambulant, demeurant au Havre, 29, quai Casimir-Delaunay.

Monsieur Albert SAVARY, arbitre de commerce, demeurant au Havre, 63, rue de Normandie, en sa qualité de liquidateur judiciaire du sieur Hoffmann, nommé à cette fonction par jugement du Tribunal de commerce en date du vingt-sept octobre mil neuf cent treize, enregistré.

D'autre part. Défendeurs détaillés. Il appert que la séparation de biens a été prononcée d'entre ledits époux Hoffmann.

Pour extrait : (0000) Signé : Paul ROUSSEL.

Annouces Judiciaires

Étude de M. Paul ROUSSEL, licencié en droit, avoué au Havre, 129, boulevard de Strasbourg. Assistance judiciaire. Décision du vingt-deux novembre mil neuf cent treize.

Séparation de Biens D'un jugement rendu par défaut par la première chambre du Tribunal civil du Havre, le vingt-deux janvier mil neuf cent quatorze, enregistré.

Entre : Madame Miriam WORMSER, épouse du sieur Jacob Hoffmann, marchand ambulant, avec lequel elle demeure au Havre, 29, quai Casimir-Delaunay.

Demanderesse ayant M. Paul Roussel, pour avoué.

Et : le Monsieur Jacob ROUSSEL, marchand ambulant, demeurant au Havre, 29, quai Casimir-Delaunay.

Monsieur Albert SAVARY, arbitre de commerce, demeurant au Havre, 63, rue de Normandie, en sa qualité de liquidateur judiciaire du sieur Hoffmann, nommé à cette fonction par jugement du Tribunal de commerce en date du vingt-sept octobre mil neuf cent treize, enregistré.

D'autre part. Défendeurs détaillés. Il appert que la séparation de biens a été prononcée d'entre ledits époux Hoffmann.

Pour extrait : (0000) Signé : Paul ROUSSEL.

Annouces Judiciaires

Étude de M. Paul ROUSSEL, licencié en droit, avoué au Havre, 129, boulevard de Strasbourg. Assistance judiciaire. Décision du vingt-deux novembre mil neuf cent treize.

Séparation de Biens D'un jugement rendu par défaut par la première chambre du Tribunal civil du Havre, le vingt-deux janvier mil neuf cent quatorze, enregistré.

Entre : Madame Miriam WORMSER, épouse du sieur Jacob Hoffmann, marchand ambulant, avec lequel elle demeure au Havre, 29, quai Casimir-Delaunay.

Demanderesse ayant M. Paul Roussel, pour avoué.

Et : le Monsieur Jacob ROUSSEL, marchand ambulant, demeurant au Havre, 29, quai Casimir-Delaunay.

Monsieur Albert SAVARY, arbitre de commerce, demeurant au Havre, 63, rue de Normandie, en sa qualité de liquidateur judiciaire du sieur Hoffmann, nommé à cette fonction par jugement du Tribunal de commerce en date du vingt-sept octobre mil neuf cent treize, enregistré.

D'autre part. Défendeurs détaillés. Il appert que la séparation de biens a été prononcée d'entre ledits époux Hoffmann.

Pour extrait : (0000) Signé : Paul ROUSSEL.

Imprime sur machines rotatives de la Maison DERRIER (4, 6 et 8 pages) Vu par Nous, Maire de la Ville du Havre, pour la légalisation de la signature O. RANDOLET, apposee ci-contre